

# LA PRECARISATION DES FEMMES EN MILIEU RURAL

APPROCHE QUANTITATIVE

**Cécile GEORIS**

**Septembre 2009**

Série Milieu rural



## Table des matières

<i>Avant propos</i> .....	3
<i>Introduction</i> .....	4
<b>1. Méthodologie</b> .....	5
<b>2. Champ de l'étude : le milieu rural</b> .....	6
<b>3. Objet de l'étude : les facteurs de précarité des femmes vivant en milieu rural</b> .....	9
3.1. Présentation de l'étude .....	9
3.2. Terminologie .....	10
3.2.1. Notion de pauvreté .....	10
3.2.2. Pauvreté et exclusion.....	11
3.2.3. Pauvreté et précarité .....	12
3.2.4. Seuil de pauvreté .....	12
3.3. Identification des groupes à risques .....	15
3.3.1. Montant des allocations sociales .....	15
3.3.2. Evolution des ménages.....	18
<b>3.3.3. Les familles monoparentales</b> .....	19
Contrastes entre zones rurales et zones urbaines .....	20
<b>3.3.4. Les femmes isolées de plus de 65 ans</b> .....	23
Contrastes entre zones rurales et zones urbaines .....	24
<b>3.3.5. Les femmes émargeant au CPAS</b> .....	27
Droit à l'Aide Sociale et à l'Intégration sociale .....	27
Contrastes entre zones rurales et zones urbaines .....	29
<b>3.3.6. Les femmes à la recherche d'un emploi</b> .....	33
Caractéristiques des femmes à la recherche d'un emploi .....	34
La politique d'activation des chômeurs .....	35
Contrastes entre zones rurales et zones urbaines .....	37
<b>3.3.7. Un groupe à risque particulier : les demandeuses d'asile</b> .....	41
3.4. L'emploi, un rempart incertain contre la pauvreté.....	43
<b>Conclusion</b> .....	47
<b>Index des tableaux</b> .....	50
<b>Index des définitions</b> .....	51
<b>Index des remarques</b> .....	51
<b>Bibliographie</b> .....	52
<b>Sur la Toile</b> .....	55
<b>Annexes</b> .....	56

## Avant propos

Les enthousiasmes comme les problèmes vécus par les femmes habitant le milieu rural sont au cœur des projets et des actions de notre mouvement, l'Action Chrétienne Rurale des Femmes (ACRF). La prise en compte de leurs conditions de vie et de leurs besoins pour trouver ensemble des solutions dans un souci de justice et de solidarité est une démarche essentielle et constitutive du mouvement. Les témoignages recueillis au fil de nos groupes de réflexion font état des difficultés de plus en plus nombreuses et fréquentes rencontrées pour satisfaire des besoins élémentaires comme l'accès au logement, aux soins de santé, au travail. Ces difficultés sont amplifiées par le déficit de revenus, de mobilité et le vieillissement.

Nous appuyant sur notre méthode « Voir, juger-analyser, agir, évaluer » et stimulées par des engagements au sein de la Marche Mondiale des Femmes (MMF), nous avons voulu en savoir plus sur les pauvretés vécues par les femmes en milieu rural. Sur le thème de « Oser en parler, vouloir en sortir »<sup>1</sup>, des femmes se risquent à des paroles qui disent la précarité, les pauvretés voire la marginalité. Une telle démarche ne laisse pas indifférent un Mouvement comme le nôtre et entraîne sans discussion un devoir d'information et d'interpellation<sup>2</sup>.

En ce domaine un constat se dégage : les renseignements spécifiques au milieu rural sont lacunaires et le champ d'investigation est vaste. Notre service d'étude propose aujourd'hui d'articuler les fruits de sa récolte d'informations autour de trois pôles. Le premier consiste en une information quantitative, statistique, spécifique, situant les femmes du milieu rural en risque de précarité. Cette étude va être complétée par une approche qualitative donnant la parole aux femmes précarisées : « Comment faire pour en sortir ? ». Enfin, si la collecte des informations met en évidence le rôle joué par les politiques européenne, fédérale, régionale et communale dans la lutte contre les pauvretés, il apparaît clairement qu'à un niveau local, l'associatif joue aussi un rôle primordial qui reste cependant encore dans l'ombre. Une troisième approche apportera donc un éclairage sur tous les acteurs locaux qui œuvrent ensemble pour résister et lutter quotidiennement dans le milieu rural contre toutes les formes de pauvretés et contre les inégalités qui les génèrent.

Le point d'ancrage de toute cette démarche est le lien établi entre pauvretés, inégalités et respect des droits humains. Et nous rejoignons Riccardo Petrella lorsqu'il déclare illégale la pauvreté. Lutter contre les pauvretés « *ce n'est pas seulement poser des actes de bonté, de compassion. (...) Déclarer illégale la pauvreté signifie mettre hors-la-loi tout ce qui viole les droits humains et sociaux et engendre des phénomènes d'exclusion de l'accès aux biens et services essentiels à la vie. Il ne s'agit pas de combattre les riches, sauf les riches qui légitiment l'existence de la pauvreté comme un fait « naturel » et qui prétendent qu'elle est inévitable, mais de combattre la pauvreté à la racine, en éliminant les facteurs qui la génèrent et la perpétuent* »<sup>3</sup>.

Brigitte LAURENT  
Secrétaire générale de l'ACRF

---

<sup>1</sup> WARRANT F., *Femmes et pauvretés, oser en parler, vouloir en sortir* – Analyse ACRF, 2005- n°3.

<sup>2</sup> WARRANT F., *La pauvreté, un effet de genre ?* – Analyse ACRF, 2005 – n° 29, p.10.

<sup>3</sup> PETRELLA Riccardo, *Pour une nouvelle narration du monde*, Ed. Ecosociété, 2007, p. 120-121.

## **Introduction**

L'IWEPS<sup>4</sup> publiait en 2008 un rapport intitulé « Les facteurs de précarité – photographie statistique de la situation des femmes et des hommes en Wallonie ». On y découvre l'ampleur du phénomène sur le territoire wallon. Le risque de pauvreté est plus élevé chez les femmes (18%) que chez les hommes (16%). Des contrastes apparaissent clairement lorsqu'on analyse en détail les situations respectives sur le marché de l'emploi ou les situations de ménages. Ainsi, ce rapport révèle que, dans les « poches de précarité », les femmes sont surreprésentées. Il s'agit de femmes âgées isolées, de femmes à la tête de familles monoparentales ainsi que d'étrangères venant de pays non européens. La situation est préoccupante.

A la lecture de ce rapport, nous observons que les données spécifiques aux femmes vivant en milieu rural sont inexistantes. Nous souhaitons, à travers cette étude, mettre en évidence le processus de précarisation qui gagne les villages wallons. Si la pauvreté est plus visible en milieu urbain, nous nous emploierons à mettre en lumière la pauvreté dans nos campagnes.

L'objectif de cette première étude est d'attirer l'attention sur l'ampleur du processus de précarisation des femmes qui vivent dans le milieu rural et de dégager des pistes de réflexion afin que la lutte contre la pauvreté inclue davantage la dimension de genre.

**Ce projet est réalisé avec le soutien de la Fondation Roi Baudouin  
et de la Loterie Nationale.**

---

<sup>4</sup> Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique

## 1. Méthodologie

La recherche a consisté en une mise en perspective de données statistiques sur les femmes « en risque de pauvreté » dans les zones rurales de Wallonie. Pour ce faire, d'une part, nous avons comparé les données chiffrées des femmes vivant en milieu rural avec les chiffres des femmes vivant en milieu urbain ou périurbain et d'autre part, nous avons comparé les données dans une perspective longitudinale (2001-2005).

Pour déterminer les communes rurales, nous nous sommes basées sur la définition de l'OCDE, en prenant en compte les communes dont la densité de population est inférieure à 150 habitants au km<sup>2</sup> (2006)( Annexe 1).

Concernant la situation des ménages, les taux ont été établis à partir du nombre de femmes seules, d'hommes seuls, de mères avec enfants et de pères avec enfants, par commune wallonne, durant l'année 2001 et l'année 2005 (Direction Générale statistique et information économique, SFP Economie, Classes Moyenne et Energie) (Annexes 2.1 et 2.2).

En ce qui concerne la situation des femmes âgées, les taux ont été établis à partir du nombre de femmes et d'hommes âgés de plus de 65 ans par commune durant l'année 2001 et l'année 2006 (Direction Générale statistique et information économique, SFP Economie, Classes Moyenne et Energie) (Annexe 3).

Le taux moyen de demande d'aide sociale des femmes rurales (bénéficiaires du Droit à l'Intégration Sociale) a été établi à partir du nombre total de demandes qui ont été introduites par les femmes en 2006 pour chaque commune. Ces chiffres ont été comparés aux chiffres de population des femmes âgées de 18 à 65 ans durant l'année 2006 (Direction générale Statistique et Information économique, SFP Economie, Classes moyenne et Energie) (Annexe 5).

Le calcul à partir du nombre total de demandes par année risque de présenter un biais en ce sens que certaines femmes ont pu se présenter plusieurs fois durant l'année, ou même que certaines personnes ont pu, suite à un déménagement, être reprises deux fois dans les statistiques. Nous tiendrons compte de cette réserve lors de la lecture de l'analyse.

Concernant les statistiques du chômage, les taux de demandes d'emploi des femmes et des hommes durant l'année 2001 et 2006 par commune ont été communiqués par le service statistique du Forem. Au moment de l'analyse, les données relatives à la population active étaient disponibles jusqu'en 2006 (Annexes 4.1 et 4.2).

## 2. Champ de l'étude : le milieu rural

Parler du *milieu rural*, c'est recourir à *une réalité socio-géographique*. Les ruraux sont les habitants des villages, quelles que soient leurs professions. Le milieu rural se différencie donc du milieu agricole qui fait référence à une réalité professionnelle, les agriculteurs exerçant leur profession dans *l'espace rural* commun.

### Définition de l'espace rural wallon

L'Organisation de Coopération au Développement Economique propose une définition simplifiée de la ruralité basée sur la densité de population des communes. Ainsi, « *le milieu rural est un territoire où plus de 50% de la population vit dans des communautés présentant une densité de population inférieure à 150 habitants par km<sup>2</sup>* ». Appliquée aux 262 communes de la Région wallonne, cette définition confère, en 2006, à 117 entités le statut de « communes rurales ». 40% de la population y vit, soit 1 360 000 personnes.

La province la plus rurale est sans conteste la province du Luxembourg. Parmi ses 27 communes, seules deux d'entre elles présentent une densité de population supérieure à 150 hab/km<sup>2</sup> : Aubange (331 hab/km<sup>2</sup>) et Arlon (223 hab/km<sup>2</sup>). La province de Namur est la deuxième province la plus rurale : parmi ses 37 communes, 30 ont une densité inférieure à 150 hab/km<sup>2</sup>.

La Province de Liège comprend 75 communes dont 24 rurales. La Province du Hainaut comprend 70 communes dont 18 rurales. Enfin, la province de Brabant est la province la moins rurale. Elle ne compte que trois communes à faible densité de population : Incourt (118 hab.au km<sup>2</sup>), Perwez (149 hab.) et Ramillies (119 hab.) (voir Annexe 1).

### Evolution de l'espace rural

Depuis plusieurs décennies, le phénomène de *périurbanisation* voit les villes se fondre peu à peu dans les campagnes. Ainsi, en Brabant wallon, une première croissance périphérique autour de Bruxelles dans les années 70 a fait place à une deuxième couronne d'urbanisation dans les années 90. Les communes « rurales » ont quasiment disparu, bien que de grandes superficies agricoles parsèment encore le paysage brabançon.

Parallèlement, le phénomène de *rurbanisation*<sup>5</sup> transforme tous les villages de Wallonie. La multiplication des axes routiers favorisant les déplacements, la construction de "rubans de villas" et la transformation progressive de nombreuses terres agricoles en parcs d'activités économiques ou commerciales participent au changement des paysages ruraux.

Ainsi, entre 2001 et 2006, les terrains agricoles ont perdu 8 055 ha et les forêts 2 670 ha au profit des superficies urbanisées. L'accroissement le plus important des terrains artificialisés concerne les terrains résidentiels (+ 6160 ha), les terrains à usage industriel et artisanal (+ 1040 ha), les terrains occupés par les bâtiments agricoles (+ 490 ha) et les terrains occupés par des commerces, bureaux et services (+ 310 ha)<sup>6</sup>.

---

<sup>5</sup> « Néologisme qui désigne l'installation des citadins dans les zones rurales et dont le premier élément visible sont les rubans de villas quatre façades en périphérie villageoise ». Extrait : ANSAY F., *Le milieu rural, un espace à habiter*, Etude ACRF, Série milieu rural, 2006, p 11.

<sup>6</sup> Rapport du Ministère de la Région Wallonne, *Evolution de l'économie agricole et horticole de la Région Wallonne 2006-2007*.

Au cœur des villages, les anciennes exploitations sont abandonnées, tandis que le bâti est réinvesti dans l'habitation familiale ou dans de nouvelles activités de type touristique : gîtes, fermes pédagogiques, chambres d'hôtes...

Parallèlement, les commerces de proximité quittent les places villageoises : épiceries, librairies, bureaux postaux<sup>7</sup>, ... pour concentrer leurs activités dans des zonings situés hors des villages.

Ces différents phénomènes ont de nombreuses conséquences : augmentation progressive du prix des terrains à bâtir, difficulté à trouver un logement à prix modéré pour les ruraux,<sup>8</sup> mais aussi dépendance accrue aux moyens de transports individuels, augmentation constante du trafic routier<sup>9</sup> etc.

Comme l'ont démontré les précédentes études de l'ACRF, le milieu rural est confronté au difficile problème de concilier trois nouvelles fonctions : résidence, loisir/culture et production économique.

### Evolution des secteurs d'activité

Au niveau des secteurs d'activité, de grands changements affectent les zones rurales. Le secteur agricole est en profond déclin. Ainsi, durant l'année 2005, en Région Wallonne, 642 personnes quittaient encore la profession. Il ne restait plus en 2006 que 27 000 personnes dans le secteur, alors qu'ils étaient près de 47 000, quinze ans plus tôt.<sup>10</sup>

**Le secteur agricole évolue vers une agriculture de type industrielle.** Aussi, la diminution progressive du nombre d'exploitations dans toutes les provinces de Wallonie s'accompagne d'une croissance de la taille moyenne de celles-ci.

Tableau 1- Superficie moyenne des exploitations agricoles – 1990 - 2006

	1990	2006
Brabant	32 ha	50 ha
Hainaut	26 ha	44 ha
Liège	21 ha	37 ha
Luxembourg	24 ha	49 ha
Namur	33 ha	55 ha

Source : Rapport Agriculture 2006-2007 Ministère de la Région Wallonne

Sans qu'ils soient l'objet de cette étude, signalons que les bouleversements du secteur ont des répercussions sociales importantes. Face aux nouvelles stratégies européennes, les agriculteurs nous rappellent que, pour eux, « la prise de risques financiers s'accroît avec des perspectives d'avenir de plus en plus courtes ». Ainsi, 25 % des agriculteurs seraient en situation de précarité financière. Selon deux études réalisées en 1999 et 2001, un quart des agriculteurs professionnels flamands et leur famille devaient vivre avec un maximum de

<sup>7</sup> BODSON F., *Des commerces et des services de proximité en milieu rural*, Etude ACRF, Série milieu rural, 2007, 67 p.

<sup>8</sup> ANSAY F., *Le milieu rural, un espace à habiter*, Etude ACRF, Série milieu rural, 2006, 69 p.

<sup>9</sup> WARRANT F., *La mobilité des personnes en milieu rural*, Etude ACRF, Série milieu rural, 2005, 133 p.

<sup>10</sup> *Evolution de l'économie agricole et horticole de la Région Wallonne, 2006-2007 – Rapport du Ministère de la Région Wallonne.*

10.000€par an, soit moins que le minimum d'existence<sup>11</sup>. Les petites et moyennes exploitations sont appelées à disparaître tandis que le fossé entre riches et pauvres tend à se creuser.

Des solutions sont recherchées afin d'aider de jeunes agriculteurs à se lancer dans la profession<sup>12</sup>. Quoiqu'il en soit, cette tendance à la disparition des emplois dans le secteur primaire doit être compensée par l'émergence de nouveaux secteurs d'activités. Sur le territoire belge, le secteur le plus porteur semble être le secteur tertiaire (banques, assurances, entreprises publiques, services et hôtellerie). Le Forem signale d'ailleurs qu'en 2007, les secteurs porteurs d'emplois en région wallonne étaient le secteur salarié (santé, action sociale, éducation, administration publique) et les professions libérales et intellectuelles (+ 9,7%).

La perte du secteur agricole, l'installation de nouvelles populations dans les villages et le changement de physionomie de l'espace environnant révèlent une **transformation générale des modes de vie des populations : nouvelle conception du travail, nouveaux modes de loisirs, nouveaux types d'alimentation et de consommation.**

---

<sup>11</sup> VAN HECKE E. en MARK A., (1999), *Boeren in de knel. Armoede in land – en tuinbouw*, Brussel: Koning Boudewijnstichting, VAN HECKE (2001), *Revenu et pauvreté dans l'agriculture wallonne*, Fondation Roi Baudouin et VAN HECKE E., (2001), *Measuring poverty among farmers in Belgium*, in : *Belgeo* 1, P; 247-263

<sup>12</sup> Voir communiqué de presse du Parlement européen du 6 mai 2008, *Rendre l'agriculture plus attractive pour les jeunes générations.*



### **3. Objet de l'étude :** **les facteurs de précarité des femmes vivant en milieu rural**

#### **3.1. Présentation de l'étude**

Comme nous venons de le voir, le milieu rural vit de profondes mutations. Parallèlement à ces changements, nous assistons à une évolution des structures familiales : éclatement des familles et isolement de nombreuses femmes, avec ou sans enfants.

Face à ce constat, nous souhaitons, au cours de cette première étude, questionner les statistiques pour répondre à la question : « *Qui sont les femmes menacées par la pauvreté dans le milieu rural ?* ». Il s'agit d'une évaluation de la population féminine à risque de pauvreté, quels que soit l'âge, la situation familiale ou professionnelle.

En premier lieu, nous rappellerons les notions liées à « la pauvreté ». De quoi parle-t-on ? Que signifie « être pauvre » ? Quelles sont les définitions communément admises ?

Nous poserons ensuite un regard critique sur les chiffres relatifs au risque de précarisation en nous intéressant à deux groupes particulièrement vulnérables : les femmes à la tête d'une famille monoparentale et les pensionnées. Nous comparerons les données chiffrées de femmes qui vivent dans les communes rurales et les communes non rurales. Quelle est la proportion des femmes qui vivent seules avec enfant(s) dans les communes rurales ? Sont-elles plus nombreuses qu'en ville ?

Concernant les personnes âgées de plus de 65 ans, quelle est la proportion des personnes âgées qui vivent dans les villages ? Y a-t-il plus d'hommes que de femmes ? Quelle évolution peut-on prévoir ?

Nous nous intéresserons ensuite aux femmes qui perçoivent un revenu d'intégration. Combien sont-elles ? Sont-elles plus nombreuses dans les centres urbains ?

Nous aborderons enfin la problématique des femmes qui cherchent un emploi. Combien de femmes sont demandeuses d'emploi dans les communes retirées ? Comment interpréter les données par genre, en 2001 et en 2006 ?

Le dernier chapitre sera consacré aux travailleuses. Nous rappellerons ce que signifie selon l'OCDE « avoir un emploi » et nous insisterons sur les évolutions que l'on constate dans les conditions de travail et de salaire de nombreuses femmes car le phénomène des « travailleuses pauvres » gagne du terrain dans toute l'Europe.

Tout au long de l'étude, nous rappellerons quelques définitions importantes et nous ajouterons des remarques afin d'aider le lecteur à interpréter les données.

Cette première étude apportera une vue chiffrée du processus. Celle-ci doit nécessairement être complétée par la parole des femmes. Une deuxième étude aura pour but de se mettre à l'écoute de ces femmes qui doivent se satisfaire de peu, de très peu, pour vivre dans les villages wallons. Cette deuxième recherche, de type qualitative portera précisément sur les stratégies de débrouille des femmes qui vivent au quotidien la pauvreté.

## 3.2. Terminologie.

### 3.2.1. Notion de pauvreté

La pauvreté est une notion complexe car elle est relative ; elle est définie de façon conventionnelle et elle recouvre une réalité multidimensionnelle.

La pauvreté est une notion **relative** car elle est définie par rapport à des « modes de vie acceptables », variables dans le temps et dans l'espace. Ainsi, la pauvreté au Cameroun ne présente pas les mêmes caractéristiques que la pauvreté en Europe. Dans le cas du Cameroun, nous aurons recours à la notion de pauvreté absolue. Les indicateurs de pauvreté absolue décrivent des situations de misère extrême qui se basent sur des seuils invariants. On utilise dans ce contexte des critères tels que la possibilité de disposer d'une quantité minimale d'eau potable, de calories alimentaires ou de bénéficier d'un revenu fixé à 1,25 dollar US par jour. En Belgique, le tableau de la pauvreté est lié au revenu, chacun devant disposer d'un revenu minimum pour vivre et participer à la vie de la société.

Dès lors, dans les pays industrialisés, la pauvreté est **conventionnelle** car elle repose sur la définition de seuils et d'échelles d'équivalence définis au niveau national et international. La participation de la Belgique à la construction de l'Europe induit la mise en commun de référentiels statistiques mais aussi de modes de gestion communs de la pauvreté.

Enfin, la pauvreté apparaît comme **multidimensionnelle** car la privation de ressources monétaires entraîne malheureusement la privation de biens et de services ainsi que la privation d'une série de droits fondamentaux auxquels chacun doit pouvoir prétendre.

En Belgique, le caractère multidimensionnel de la pauvreté est apparu clairement suite au **Rapport Général sur la Pauvreté** commandé par la Fondation Roi Baudouin en **1994**. Ce Rapport (RGP1994), réalisé dans un dialogue démocratique entre des personnes en situation de pauvreté et des organisations de lutte contre la pauvreté, met en avant le phénomène d'exclusion de différents domaines de la vie sociale subie par les personnes précarisées. **Il a révélé l'ampleur de la lutte des personnes pauvres pour la préservation de leurs droits sociaux fondamentaux.** Nous utiliserons tout au long de cette étude quelques extraits du rapport qui reste malheureusement toujours d'actualité.

### 3.2.2. Pauvreté et exclusion

Malgré les systèmes de protection sociale mis en place en Belgique, de nombreuses personnes vivent en marge de la société. En 2009, certaines personnes ne disposent d'aucun revenu, ni d'allocation sous quelque forme que ce soit. Il s'agit de personnes marginalisées, sans domicile, qui n'apparaissent dans aucune statistique. Il est difficile de décrire le phénomène tant ces personnes « sortent du cadre » mais il semble que la marginalisation prenne de l'ampleur, surtout dans les grandes villes comme Bruxelles. Ainsi, le 18 novembre 2008, un recensement éclair a été effectué dans la ville, à la demande des ministres fédéraux Smet et Huytebroeck en charge de l'Aide aux Personnes. *La Strada* (centre d'appui au secteur bruxellois d'aide aux sans-abri) a répertorié ce jour-là, entre 23h et minuit, pas moins de 1771 personnes vivant à la rue, hébergées en abri d'urgence ou en maison d'accueil. Cette même année, le nombre de sans abri ayant demandé une prime d'insertion s'élevait à 457 personnes (région bruxelloise). Que sont devenues les 1313 autres personnes répertoriées? La réalité de ces « clandestins à la statistique » est troublante. Il est difficile d'évaluer leur évolution. Mais l'on peut s'étonner de rencontrer tant de personnes marginalisées alors que le système social belge est censé précisément protéger les citoyens de l'exclusion sociale. Car il s'agit véritablement d'exclusion.

La définition de la pauvreté communément admise est la suivante :

#### 1 - Pauvreté

**« La pauvreté, c'est un réseau d'exclusions sociales dont il n'est pas rare qu'elles se renforcent l'une l'autre : exclusion du monde du travail, de l'éducation, de l'accès au logement, à la santé, au droit à l'assistance, à l'accès à la culture ».**

**« La pauvreté (...) sépare les pauvres des modes de vie généralement acceptés par la société. C'est un fossé qu'il leur est le plus souvent impossible de combler par leurs propres moyens ».**

*Extrait : Plan National d'Inclusion 2006-2008 –p.6*

Si la pauvreté « absolue » présente dans les pays du Sud ne semble pas observable en Belgique, l'on constate toutefois dans notre pays une augmentation du nombre de SDF et de sans abri. Ces hommes et ces femmes ne disposent pas, au XXI<sup>ème</sup> siècle, d'un lieu de vie correct, d'un accès facile à l'eau, à une nourriture saine, bref, d'un niveau de vie décent.

#### 2 - Sans-abri

**« Est considérée comme sans abri la personne qui ne dispose pas de son logement, qui n'est pas en mesure de l'obtenir par ses propres moyens et qui n'a, dès lors, pas de lieu de résidence, ou qui réside temporairement dans une maison d'accueil en attendant qu'un logement soit mis à sa disposition ».**

**« Les personnes sans abri qui acceptent de s'installer dans un logement, bénéficient du droit à l'intégration sociale ainsi que d'une intervention du CPAS pour leur installation. Cette intervention est accordée une seule fois. Elle correspond au montant du revenu d'intégration de la catégorie E, soit € 834,14 (année 2008). La subvention au CPAS est égale à 100% du montant du revenu d'intégration pendant une période maximale d'un an lorsqu'il est octroyé à un bénéficiaire qui perd sa qualité de sans-abri tel que visé à l'article 14, § 3,alinéa 1er ».**

*Extrait : définition du Service Public Fédéral de Programmation Intégration sociale - site [www.mi-is.be](http://www.mi-is.be) - page sans-abri*

### 3.2.3. Pauvreté et précarité

#### 3 - Précarité

*« La précarité est l'absence d'une ou plusieurs des sécurités permettant aux personnes et aux familles d'assurer leurs responsabilités professionnelles, familiales et sociales et de jouir de leurs droits fondamentaux. (...). Elle conduit le plus souvent à la grande pauvreté quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle tend à se prolonger dans le temps et devient persistante, qu'elle compromet gravement les chances de reconquérir ses droits et de réassumer ses responsabilités par soi-même dans un avenir prévisible »*

*Joseph Wresinski*

Selon Joseph Wresinski, fondateur de l'association ATD Quart-Monde, la précarité est la voie principale qui mène vers la pauvreté. Or, dans le contexte de crise actuelle, les sécurités semblent de plus en plus aléatoires : les jeunes éprouvent des difficultés à entrer sur le marché de l'emploi, les actifs à s'y maintenir, les plus âgés à disposer d'une pension suffisante en cas de carrière professionnelle réduite ou inexistante.

Si la précarité gagne du terrain, certains auteurs affirment qu'elle coïncide avec l'apparition de la crise économique (Thomas, 1997; Paugam, 1991,1993,1996). Ne voit-on pas apparaître dans le contexte d'une société en complète mutation de « nouvelles formes de pauvreté » ?

Michel Denis, président de l'ASBL La Maison des familles, remarque que les « personnes ne touchant que de petits salaires ou encore surendettées, les familles monoparentales, les jeunes adultes ayant quitté leur famille et souvent peu formés sont ces «*nouveaux pauvres*» qui font appel à l'aide et au soutien de nos associations»<sup>13</sup>. Il ajoute : « **les nouvelles pauvretés sont plus insidieuses, moins visibles, moins perceptibles mais néanmoins bien présentes dans nos villes et villages**»<sup>14</sup>.

### 3.2.4. Seuil de pauvreté

Selon le dernier Plan d'Inclusion National 2008-2010<sup>15</sup>, le pourcentage de personnes en risque de pauvreté était de 11% en Flandre, de 17% en Wallonie et 26% à Bruxelles (2008). La pauvreté touche prioritairement les Bruxellois. Ainsi, **dans la capitale de l'Europe, un bruxellois sur quatre vit « sous le seuil de pauvreté »**. Mais que signifie «avoir un revenu inférieur au seuil de pauvreté » ?

Pour déterminer le seuil de pauvreté, le calcul de référence se base sur le revenu médian du pays concerné. Une enquête SILC<sup>16</sup> est réalisée tous les deux ans auprès de quelque 6000 ménages privés belges. Les indicateurs fournis servent à tracer les contours des politiques

<sup>13</sup> *Les nouvelles formes de pauvreté*, Les cahiers de l'éducation permanente – Présence et Action Culturelle -Agir par la culture – 2008 –p.65.

<sup>14</sup> *Les nouvelles formes de pauvreté*, Les cahiers de l'éducation permanente – Présence et Action Culturelle -Agir par la culture – 2008 –p.67.

<sup>15</sup> Voir Service de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale – publications – <http://www.luttepauvrete.be>

<sup>16</sup> Jusqu'en 2003, l'Enquête Panel des Ménages belges (étude statistique réalisée par les Universités d'Anvers et de Liège) servait de référence. Aujourd'hui, cette enquête est remplacée par l'enquête SILC dont un des buts est de permettre une comparaison au niveau européen : l'enquête EU-SILC (European Union Statistics on Income and Living Conditions) est désormais chargée d'évaluer la répartition des revenus dans tous les pays d'Europe.

sociales (Cohésion Sociale et lutte *pour* l'Inclusion Sociale<sup>17</sup>). Lorsque le revenu d'un ménage se situe en-dessous de ce seuil, on parlera de *risque accru de pauvreté*.

Le seuil de pauvreté le plus utilisé dans les états membres européens est fixé à 60 % du revenu national médian. Le revenu médian est celui qui se situe au centre de la distribution des revenus classés par ordre de grandeur<sup>18</sup>. Une équivalence est ensuite établie en fonction de la taille des ménages.

**Tableau 2 - Taux de pauvreté basé sur un seuil fixé à 40 %, 50%, 60%, 70% de la médiane, 2004**

Taux de pauvreté (en %)	Wallonie
40% de la médiane	5 %
50 % de la médiane	11 %
60 % de la médiane	18 %
70% de la médiane	26 %

Source : IWEPS – facteurs de précarité

En 2004, un peu moins d'un ménage wallon sur cinq (18 %) disposait d'un revenu équivalent disponible inférieur à 60 % du revenu médian. Nous sommes en 2009, la situation a progressé, la crise touche de plus en plus de ménages.

#### **4 – Risque de pauvreté**

*Il s'agit d'un indicateur de pauvreté calculé par rapport à la médiane du revenu disponible. Sont considérés comme pauvres ou à « risque de pauvreté » les ménages qui disposent d'un revenu inférieur à 60 % du revenu médian.*

#### **5 - Revenu équivalent du ménage**

*Le revenu équivalent disponible d'un ménage comprend l'ensemble des revenus monétaires nets perçus par le ménage ou les membres qui le composent, au cours de l'année précédant l'enquête. Le revenu disponible du ménage est divisé par une échelle d'équivalence (attribué à chaque membre du ménage), afin de tenir compte de la taille et de la composition du ménage. L'échelle retenue dans les évaluations est l'échelle dite « OCDE modifiée » qui attribue un poids de 1 pour le premier adulte, de 0,5 pour les autres adultes (de 14 ans et plus) et de 0,3 pour les personnes de moins de 14 ans. Ainsi, le revenu d'un couple avec deux enfants est divisé par 2,1 (1 + 0,5 + 2 x 0,3) pour être comparé au revenu d'un isolé.*

Nous n'aborderons pas, dans cette étude, la situation des personnes surendettées, même si le nombre de dossiers de règlement collectif de dettes traités en Wallonie augmente d'année en année<sup>19</sup>.

Nous tenons cependant à souligner qu'à l'heure actuelle, les dossiers de médiation de dettes se rapportent davantage à des personnes seules (39%) et à des familles monoparentales (23%) alors que les couples étaient jusqu'alors les plus représentés au sein des échantillons<sup>20</sup>. Si les personnes isolées sont majoritairement des hommes (63%), ce sont des femmes qui sont à la

<sup>17</sup> Et non pas *contre* l'exclusion sociale.

<sup>18</sup> Ainsi, dans le cas où mille revenus sont repris dans l'échantillon, c'est le 500<sup>ème</sup> qui sert de référence.

<sup>19</sup> En deux ans, leur nombre a augmenté de moitié, passant de 15 699 à 22 913 (2004-2006). Source : *Les facteurs de précarité : photographie statistique de la situation des femmes et des hommes en Wallonie*, IWEPS, 2008.

<sup>20</sup> En 2006, les couples avec enfants représentaient 23% des règlements de dettes, les couples sans enfants : 11%.

tête des familles monoparentales (86%). De plus, 63 % des personnes qui se présentent en médiation de dettes sont sans emploi.

Fait plus grave : à présent, certaines personnes s'endettent pour subvenir aux besoins vitaux du quotidien : honorer les factures d'eau, régler le loyer, accéder aux soins de santé<sup>21</sup>.

#### *Remarque concernant le revenu médian*

*Le mode de calcul du revenu médian dissocie **pauvreté** et **inégalité**. Ainsi, c'est la position dans le classement et non le montant du revenu dont il est tenu compte dans le calcul. Le revenu des plus riches peut doubler, les salaires minimaux garantis peuvent diminuer, cela n'a pas d'influence sur le montant du revenu médian. L'établissement du seuil de pauvreté à partir du revenu médian n'a donc pas d'incidence sur l'augmentation des inégalités sociales.*

*D'autre part, « le revenu nécessaire à une vie décente » est calculé sur base d'une norme européenne. Mais ce montant n'est pas lié aux régulations du marché des loyers (besoin de se loger), aux coûts liés à la santé (droit aux soins de santé) et à l'éducation ni aux coûts liés à l'accès aux moyens de communications (besoin de se déplacer et de communiquer – téléphonie, internet). Ainsi, selon l'association Rech-Op<sup>22</sup> (Recht-op ; 2000), les montants des biens jugés nécessaires pour échapper à la pauvreté sont largement supérieurs au montant de l'allocation du revenu d'intégration, de l'allocation de chômage, d'invalidité, de la pension minimum et de la GRAPA<sup>23</sup>.*

---

<sup>21</sup> Pour une analyse plus détaillée de la problématique, nous invitons à consulter le Rapport : *Prévention et traitement du surendettement en Région Wallonne*, Observatoire du Crédit et de l'Endettement, 2007.

<sup>22</sup> Recht-Op, in samenwerking met Samenwerkingsverband Turnhout (2000).

<sup>23</sup> Garantie de Revenu aux Personnes Agées

### 3.3. Identification des groupes à risques

#### *Qu'est-ce qu'un groupe à risque de pauvreté ?*

Un groupe à risque de pauvreté est une catégorie de personnes qui vit avec un revenu inférieur au « seuil de pauvreté » défini selon la norme européenne. En Belgique, **en 2003**, le montant mensuel équivalent au « risque de pauvreté » était de **772 €** pour une personne isolée (revenu annuel de 9 264 €). Nous commencerons donc par comparer le montant attribué à différents types d'allocataires sociaux avec le « seuil de pauvreté » de 2003.

#### 3.3.1. Montant des allocations sociales

Le tableau proposé par l'IWEPS<sup>24</sup> est éloquent.

**Tableau 3 - Seuil de pauvreté comparé au revenu perçu par différents ménages selon les types d'allocataires sociaux, en euros, par mois, 2003**

	Seuil de pauvreté (euros) en 2003	Montant mensuel du revenu d'intégration sociale (RIS)	Montant mensuel de l'allocation de chômage <sup>25</sup>	Montant mensuel du salaire minimum
Isolé (1 personne seule)	772 €	584 €	708 €	1 018 €
Couple (1 personne avec une personne à charge)	1 165 €	778 €	843 €	1 147 €
Couple avec 2 enfants de 3 et 6 ans (1 personne avec 3 personnes à charge)	1 632 €	1 127 €	1 192 €	1 452 €

Source : Direction Générale statistique et Information Economique, SPF Economie –EU-SILC 2004 ;  
Calculs : IWEPS (seuil de pauvreté) et Plan d'Action National Inclusion Sociale (revenus d'allocations sociales)

**Les chiffres reflètent qu'en 2003, le revenu d'intégration était nettement inférieur au seuil de pauvreté.** Il est surprenant de constater que le montant du seuil de pauvreté pour une personne isolée (772 €) équivalait au montant octroyé à un couple de personnes « *minimexées* »<sup>26</sup> (778 €). Comme le dénonce régulièrement la Fédération des CPAS, le montant du Revenu d'Intégration est insuffisant pour vivre.

Au-delà de ce constat flagrant, **les personnes qui perçoivent une allocation de chômage**, qu'elles soient isolées, en couple, avec ou sans enfants se situent **sous le seuil de pauvreté**. Il apparaît de manière évidente que l'assurance chômage permet de survivre mais que cette situation ne peut pas se prolonger dans le temps. Or, nous verrons que les chiffres du chômage des femmes sont en augmentation (dans les zones urbaines mais aussi rurales), ce qui traduit en partie une augmentation de la durée moyenne du chômage des femmes.

Enfin, ce tableau révèle que **le salaire minimum pour un couple avec ou sans enfant est inférieur au seuil de pauvreté**. Bien que disposant d'un revenu lié à l'emploi, un couple ou une famille qui doit se contenter du salaire minimum garanti, vit sous le seuil de pauvreté .

Ce tableau nous situe d'emblée au cœur de la problématique « pauvreté ». Il nous indique que lorsqu'une femme ou une famille dispose pour tout moyen de subsistance du seul Revenu d'Intégration, de l'allocation de chômage ou du salaire minimum, la situation de vie devient très difficile.

<sup>24</sup> Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique, voir site <http://statistiques.wallonie.be>.

<sup>25</sup> Après un emploi, deuxième période.

<sup>26</sup> Lire « percevant un Revenu d'Intégration ».

Selon les données statistiques, une catégorie de personnes est aussi particulièrement concernée par le risque de pauvreté, ce sont les personnes âgées de plus de 65 ans. Le tableau suivant, actualisé (2008), compare le montant du seuil de pauvreté, du Revenu d'Intégration et de l'allocation de chômage avec celui de la pension minimum et de la Grapa<sup>27</sup>.

D'après les données EU-SILC belges, **en 2008**, le seuil de pauvreté équivalait à **10.316,44 € par an, soit 859 € par mois**<sup>28</sup>.

**Tableau 4 - Seuil de pauvreté comparé au revenu perçu par différents ménages selon les types d'allocataires sociaux, en euros, par mois, 2008.**

	<b>Seuil de pauvreté (euros)</b> (01/01/2008)	Montant mensuel du revenu d'intégration sociale (RIS) <sup>29</sup> (01/09/2008)	Montant mensuel de l'allocation de chômage <sup>30</sup> (01/09/2008)	Montant mensuel de la pension minimum <sup>31</sup> (01/01/2008)	Montant de la GRAPA <sup>32</sup> (01/01/2008)
Isolé (1 personne seule)	<b>859 €</b>	711,56 €	830,18 €	813,99 €	827,61 €
Cohabitant (1 personne qui cohabite)		474,37 €	438,36 € <sup>33</sup>		551,74 €
Personne isolée avec famille à sa charge (chef de ménage)		948,74 €	988,00 €		

Source : Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale et Mémosoc, montants et barèmes appliqués en matières de législation sociale – 01/10/2008

*Remarque concernant la pension: le montant mensuel de la pension minimum dans le régime indépendant après carrière complète s'élève à 813,99 € mais, dans le cas d'une carrière non complète, il s'élevait à 476,50 €. Un supplément est alors octroyé sur demande (aide sociale), de manière à atteindre le montant minimum.*

En 2008, le montant de la plupart des allocations reste dramatiquement inférieur au seuil de pauvreté. Si « la pauvreté » ne semble pas visible, nous savons que **de nombreuses femmes vivent « sous le seuil de pauvreté », qu'elles soient allocataires, pensionnées ou même travailleuses.**

**La lecture de ce tableau nous révèle aussi que le fossé entre actifs et bénéficiaires d'allocation se creuse d'année en année et que les inégalités augmentent.**

Sans entrer dans les détails, l'Europe met en place une politique de Cohésion sociale pour lutter contre la pauvreté. Nous rappellerons ici brièvement la définition de la Cohésion Sociale par l'Europe et la Région wallonne.

<sup>27</sup> Garantie de Revenu aux Personnes Agées.

<sup>28</sup> Montant net, source: SPF Economie - Direction Générale Statistique et Information Economique, EU-SIL 2006.

<sup>29</sup> Montant du RIS au 1 septembre 2008 – chiffres cités sur le site SPP Intégration sociale, Lutte contre la pauvreté, Economie sociale et politique des grandes villes.

<sup>30</sup> Après un emploi, deuxième période.

<sup>31</sup> Régime indépendant, après carrière complète.

<sup>32</sup> Garantie de revenu aux personnes âgées.

<sup>33</sup> 609,96 € en première période, 622,18 € en deuxième période et 438,36 € en troisième période. (source : Mémosoc)



## **6 - Cohésion sociale selon l'Europe**

*« La cohésion sociale est la capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres, en réduisant les disparités et en évitant la marginalisation ».*

Définition de la Cohésion Sociale par le Conseil de l'Europe

## **7 - Cohésion sociale selon la Région Wallonne**

*« La cohésion sociale peut s'analyser comme un processus dynamique qui reprend l'ensemble des moyens mis en œuvre pour assurer à tous l'accès aux droits fondamentaux. Ainsi définie, la cohésion sociale englobe toutes les politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, ainsi que celle contribuant au développement durable. La cohésion sociale résulte de la force des liens qui unissent une collectivité. Elle dépend de l'accès des citoyens au logement, à l'emploi, aux soins, à la culture, aux loisirs »*

Extrait du Rapport sur la Cohésion Sociale en Région Wallonne – 2001- Contrat d'Avenir Renouvelé pour la Wallonie, p.10

### *Remarque concernant « le seuil de pauvreté »*

*La comparaison entre le « seuil de pauvreté » et le montant des allocations n'élude pas le débat sur la possibilité réelle de vivre décemment avec ce montant. Rappelons que le calcul du seuil de pauvreté se base sur une convention européenne et non sur le calcul des frais estimés nécessaires pour mener une vie décente ou digne, c'est-à-dire qui permette de se loger, se chauffer, se nourrir, se vêtir, se soigner et ... communiquer (cf. fracture numérique). Dans son dernier rapport 2008, la Fédération des CPAS parle plutôt de « **revenu dignité** » (p.85).*

### 3.3.2. Evolution des ménages

Depuis le RGP<sup>34</sup> de 1994, *la pauvreté est apparue comme une violation des droits humains face à laquelle la cellule familiale est un lieu de résistance.*

Mais lorsque la famille éclate, toutes les dimensions de la pauvreté peuvent apparaître et se combiner : problèmes d'accès aux ressources suffisantes, au logement, aux soins de santé, à l'éducation, etc.

En Wallonie, le nombre de couples mariés ou de cohabitants diminue lentement tandis que le nombre de personnes isolées (hommes et femmes) augmente. Or, le risque de pauvreté pour les femmes est plus important lorsqu'elles sont isolées ou à la tête d'une famille monoparentale. Ainsi, **en 2006, 27% des femmes seules et 40% des femmes à la tête des familles monoparentales<sup>35</sup> vivaient sous le seuil de pauvreté.**

Tableau 5 - Nombre de personnes isolées et de familles monoparentales – 2001-2005

Région Wallonne	Chiffre absolu 2001	Chiffre absolu 2005
Femmes seules	247 832	263 868
Hommes seuls	198 508	228 328
Mère avec enfant(s)	149 723	172 150
Père avec enfant(s)	49 757	63 075
Total	645 820	727 421

Source : Direction Générale Statistique et Information Economique – Population 2001-2005

**Première constatation** : les femmes seules et les mères avec enfants sont plus nombreuses que les hommes seuls et les pères avec enfants. Ainsi, près de 55% des célibataires sont des femmes et 75 % des familles monoparentales ont une femme à leur tête.

Tableau 6 - Evolution des types de ménages, isolés et familles monoparentales, 2001-2005

Région Wallonne	% par rapport aux types de ménage - 2001	% par rapport aux types de ménage - 2005
Femmes seules	17,83%	18,25%
Hommes seuls	14,27%	15,78%
Mère avec enfant(s)	10,77 %	11,90%
Père avec enfant(s)	3,58%	4,36%

Source : Direction Générale Statistique et Information Economique  
– Ménages 2001-2005 - Calculs C.Georis

**Deuxième constatation** : nous assistons à une progression du nombre de ménages d'isolés. En quatre ans, 45 000 personnes de plus étaient reprises comme ménages d'une personne (+1,5% par rapport à l'ensemble des ménages) tandis que le nombre de familles monoparentales augmentait de 35 000 unités (+ 1% par rapport à l'ensemble des ménages). Le nombre de mères seules avec enfants se marque d'année en année, parallèlement, on remarque une augmentation du nombre de pères seuls avec enfants. Comme nous le verrons plus loin, les situations ne semblent pas pour autant comparables.

<sup>34</sup> Fondation Roi Baudouin, *Rapport Général sur la Pauvreté*, 1994.

<sup>35</sup> IWEPS, *Les facteurs de précarité, photographie statistique de la situation des femmes et des hommes en Wallonie*, 2008.

### 3.3.3. Les familles monoparentales

L'ONAFTS<sup>36</sup> donne la définition suivante d'une famille monoparentale : « *il s'agit d'un homme ou d'une femme qui est à la tête d'un ménage, qui ne cohabite pas avec un partenaire mais qui cohabite avec un ou plusieurs enfants* ».

La monoparentalité peut voir le jour à la suite de trois situations : un divorce, le décès du conjoint ou un choix personnel d'élever seul(e) un enfant. Quelle que soit la raison, le simple fait de se retrouver seul(e) peut avoir de lourdes conséquences et mener à vivre des situations difficiles, surtout lorsque l'enfant a moins de 3 ans. En effet, il est beaucoup plus difficile pour un jeune parent de consacrer une partie de son temps aux tâches d'éducation et de soin au(x) enfant(s) tout en travaillant à temps plein afin d'assurer le bien-être de sa famille.

Selon les statistiques, 46% des mères seules ont un emploi.<sup>37</sup> Mais plus l'enfant est petit, moins les femmes sont à l'emploi : 21% des mères seules avec 2 enfants de moins de 3 ans ont un emploi tandis que 53% des mères seules avec 2 enfants de plus de 12 ans ont un emploi.<sup>38</sup> Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce contraste : d'une part la difficulté à se positionner sur le marché du travail et trouver un emploi (et un employeur) qui permet de concilier ses horaires de prestation à des heures de garderie ou d'école, d'autre part, le coût très important lié à la garde des enfants. Dans certaines conditions, il est moins précarisant pour certaines mères de ne pas travailler que d'accepter un « piège à l'emploi »<sup>39</sup>. Dans ce cas, le salaire perçu est inférieur ou équivalent à l'allocation de chômage, déduction faite des coûts liés à la mise à l'emploi.

D'après l'ONAFTS, la réalité est toute différente pour les pères seuls. Même si le nombre de pères seuls augmente d'année en année, leur situation est généralement moins préoccupante; leur salaire est la plupart du temps supérieur à celui des femmes (et de leur ex-épouse en particulier); de plus, ils ne diminuent pas leur activité professionnelle en présence d'enfant(s). Sont-ils mieux entourés ou disposent-ils de moyens suffisants pour concilier vie professionnelle et familiale?

#### 8- Piège à l'emploi

« *Un piège à l'emploi est une situation où l'incitant à chercher ou accepter un emploi est insignifiant, voire inexistant pour un demandeur d'emploi* ».

Extrait du Plan d'action national pour l'emploi, publication du Ministère fédéral de l'Emploi et du travail, 2001.

<sup>36</sup> Office national d'allocations familiales pour travailleurs salariés.

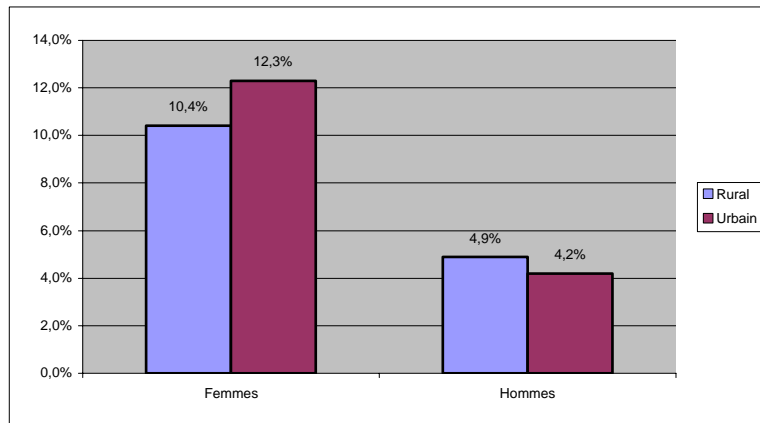
<sup>37</sup> Rappelons que selon l'Organisation Internationale du Travail, « est considérée comme ayant un emploi la personne qui effectue au moins une heure hebdomadaire de travail rémunéré ».

<sup>38</sup> Taux d'emploi des mères (25-44 ans) selon l'âge des enfants. – source : *Les facteurs de précarité: photographie statistique de la situation des femmes et des hommes en Wallonie*, IWEPS, 2008.

## Contrastes entre zones rurales et zones urbaines

Comme nous l'avons vu plus haut, l'augmentation progressive du nombre de familles monoparentales se marque dans toute la Wallonie. Mais existe-t-il une différence entre les communes rurales et non rurales ?

**Tableau 7 - Taux moyen de familles monoparentales, communes rurales -non rurales, Femmes et Hommes, 2005**

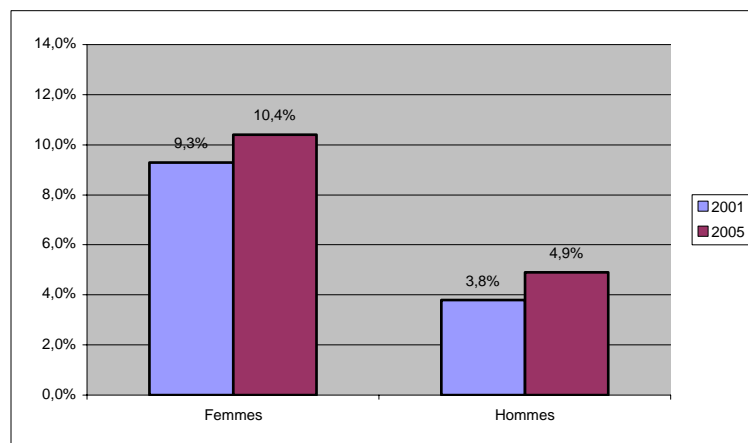


Source : Direction Générale Statistique et Information Economique  
– Ménages 2001-2005 – Calculs C.Georis

En 2005, le nombre de femmes seules avec enfants était plus important dans les villes que dans les campagnes, contrairement aux hommes seuls avec enfants qui étaient proportionnellement plus nombreux dans les communes rurales.

**Mais dans les communes rurales**, en quatre ans, une progression de 1% se marque aussi bien chez les femmes que chez les hommes.

**Tableau 8 - Taux moyen de familles monoparentales, communes rurales - Femmes et Hommes, 2001-2005**



Source : Direction générale statistique et information économique  
– Ménages 2001-2005 - calculs C.Georis

Y a-t-il des différences marquées entre provinces?

**En Brabant wallon**, les taux les plus importants se marquent dans les communes fortement peuplées : Jodoigne (13%), Rebecq (12%), Wavre (12%) et Braine-l'Alleud (11,7%), tandis que dans **les communes rurales, les taux sont proches de 10 %** : Perwez (11,5%), Ramillies (10,9%) et Incourt (10%).

**En province de Hainaut**, les communes urbaines atteignent un taux de monoparentalité féminin de près de 16% (Boussu, Colfontaine, Quaregnon) tandis que dans les **communes rurales, les taux atteignent 14,5 %** (Lens). Les communes particulièrement concernées sont Sivry-Rance (13,2%), Estinnes (12,8%) et Merbes-le-Château (12,5%). Les communes les moins concernées sont Mont-de-l'Enclus (7%) et Celles (9,5%).

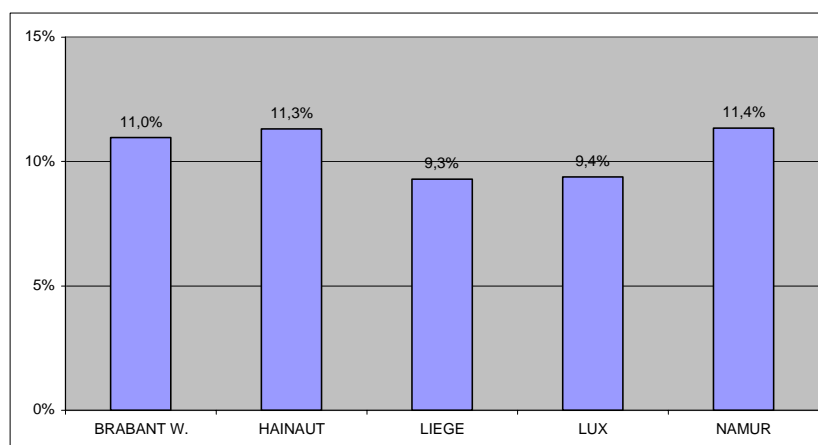
Dans la **Province de Liège**, les communes les plus concernées par la monoparentalité des femmes sont urbaines : Saint-Georges-sur-Meuse (14,2%), Seraing (13,7%) et Amay (13,6%). **Dans les communes rurales, les taux varient entre 12 % et 6%**. Les communes aux taux les plus élevés sont Héron (12,2%), Braives (11,7%), Tinlot (11,38%), Hamoir (11,2%) et Wasseige (11,2%), tandis que les cantons de l'est de la Belgique présentent les taux les plus bas : Bullange (6,5%), Burg Reuland (7%), Amblève (7,2%).

Dans la **Province de Namur**, plus rurale, **les taux varient entre 13,5 % et 7%**. Les communes les plus concernées sont les communes de Dinant (13,7%), Sambreville (13,4%) et Viroinval (13,3%), tandis que les taux le plus bas sont observés à Vresse-sur-Semois (7%) et Gedinne (8%).

Dans la **Province de Luxembourg**, quasi exclusivement rurale, **les taux varient entre 11 % et 7%**. Les communes aux taux les plus élevés sont Hotton (11,5%), Marche (11,2%), Virton (10,8%) et Florenville (10,8%), tandis que les trois communes aux taux les plus bas sont Messancy (7,1%), Tenneville (7,3%) et Tintigny (7,4%).

En résumé, on ne peut pas conclure à une homogénéité des situations mais **en moyenne, dans les communes rurales, en 2005, une femme sur dix élevait seule son(s) enfant(s)**.

**Tableau 9 - Taux moyen de femmes seules à la tête d'une famille dans les communes rurales par provinces, 2005**



Source : Direction Générale Statistique et Information Economique  
- Ménages 2001-2005 - Calculs C.Georis

## Conclusion

En 2005, en Région wallonne, 30% des ménages étaient composés de femmes seules (avec ou sans enfants) tandis que 20% étaient composés d'hommes seuls (avec ou sans enfants).

Toutes les communes sont concernées par l'évolution des structures de ménages, aussi bien les communes rurales que les communes urbaines, même si la monoparentalité des femmes est légèrement supérieure dans les zones urbaines.

L'augmentation du nombre de personnes qui vivent seules avec leurs enfants peut s'expliquer d'une part par l'augmentation du nombre de divorces mais aussi par des choix personnels. Le changement de catégorie de ménage (cohabitant vers isolé ou marié vers isolé avec ou sans enfants à charge) **ne relève plus tant d'accidents de parcours mais traduit des choix de vie et des évolutions de société** : évolution des notions de 'mariage', d'épanouissement, de 'vie de couple' ou de 'partage de l'éducation'.

Cette tendance implique un changement de regard sur le modèle familial et les droits sociaux associés. Chaque personne doit pouvoir disposer de droits propres contributifs. Ceci implique une adaptation du système de sécurité sociale afin d'éviter que la précarité ne devienne l'issue la plus probable pour de trop nombreuses femmes.

### *Remarque concernant le statut de cohabitant*

*L'existence du statut de cohabitant est particulièrement défavorable aux bénéficiaires d'allocations (Revenu d'Intégration, chômeuse, pensionnée). Elle pousse de nombreuses femmes à choisir la situation (et le statut) d'isolée pour ne pas dépendre financièrement d'un membre de la famille ou d'un compagnon et percevoir une allocation de subsistance dérisoire.*

*La « plate-forme cohabitation » milite pour la suppression du statut de cohabitant et de l'article 80 dans la réglementation chômage. Elle regroupe l'Observatoire de la santé, l'Université des Femmes, le Comité des sans-emploi de Saint-Gilles, les Femmes Prévoyantes Socialistes, le Comité de défense des minimexés de Bruxelles, le Collectif de chômeurs Droit et respect, la Ligue des familles, Solidarités nouvelles, Emmaüs/La poudrière, Vie Féminine, La Marche Mondiale des femmes, le Collectif Droits Devant, le Comité de liaison des Femmes, les Marches Européennes contre le chômage, la précarité et l'exclusion, le Front SDF-Wallonie/Bruxelles, le Comité des Citoyens sans-emploi de Bruxelles, la Section de Bruxelles de la Ligue des Droits de l'Homme.*

### 3.3.4. Les femmes isolées de plus de 65 ans

Selon les statistiques présentées par l'IWEPS, le deuxième groupe à risque en matière de précarité est celui des femmes isolées de plus de 65 ans.

Le vieillissement de la population n'est cependant pas homogène sur tout le territoire belge. Ainsi, si le nombre de femmes âgées de plus de 65 ans reste stable en Wallonie, il diminue à Bruxelles et augmente en Flandre.

Selon la dernière publication de l'IWEPS, en 2006, **dans les communes wallonnes, une femme sur quatre de plus de 65 ans disposait d'un revenu inférieur au seuil de pauvreté.**<sup>40</sup>

**Tableau 10- Ventilation des bénéficiaires en fonction du type de pension et du sexe en Région Wallonne, janvier 2007 -**

	Femmes		Hommes	
	Chiffre absolu	%	Chiffre absolu	%
Pension de retraite	108 932	37,2 %	208 047	95,4 %
Pension de survie	80 286	27,4 %	563	0,2 %
Pension de retraite et de survie	85 724	29,3 %	2 902	1,3 %
GRAPA/RGPA	17 921	6,1 %	6 468	3,0 %
Total	<b>292 863</b>	100 %	<b>217 980</b>	100 %

Source : Office national des pensions – IWEPS - 2007

Le nombre de femmes en âge de la pension est plus important que le nombre d'hommes. En 2007, elles étaient près de 293 000 femmes et 218 000 hommes à avoir atteint l'âge de la retraite. Or, la situation différenciée des femmes et des hommes en matière de pension s'inscrit en continuité avec la situation inégale des femmes et des hommes sur le marché de l'emploi. Ainsi, en raison d'une carrière professionnelle généralement plus courte et en raison d'une rémunération moins importante que celle des hommes au cours de leur vie professionnelle, la pension des femmes demeure la plupart du temps inférieure à celle des hommes.

Comme nous l'avons vu au chapitre précédent, le montant de la pension minimale est inférieur au seuil de pauvreté. Lorsqu'une femme n'a pas suffisamment cotisé durant sa vie professionnelle, le montant de sa pension équivaudra au montant perçu dans le cas de la "GRAPA" (Garantie de Revenu aux personnes âgées) qui relève de l'aide sociale. Ainsi, de nombreuses femmes perçoivent un complément à leur pension (de survie ou de retraite selon le cas), de manière à atteindre le montant de la pension minimum.

En 2005, la GRAPA ou le RGPA (Revenu Garanti aux Personnes âgées)<sup>41</sup> concernait 18 000 femmes en Wallonie.

<sup>40</sup> IWEPS, *Les facteurs de précarité, photographie statistique de la situation des femmes et des hommes en Wallonie*, 2008.

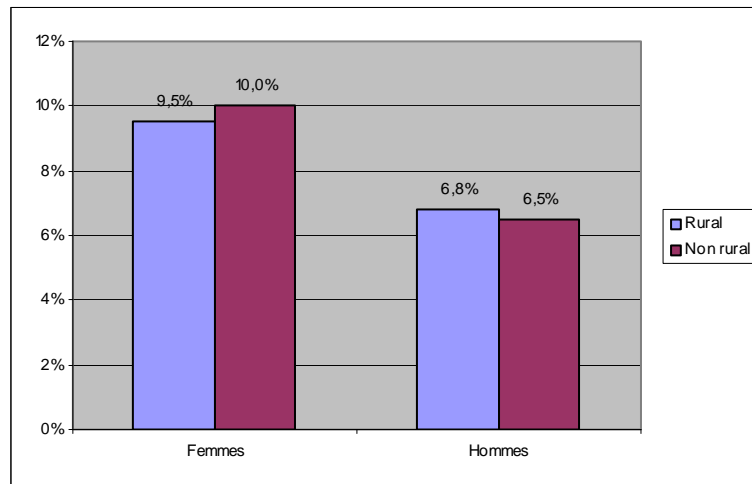
<sup>41</sup> Ceux qui bénéficiaient avant le 1 juin 2001 du Revenu Garanti aux Personnes Agées (RGPA) continuent à en bénéficier car celui-ci est plus avantageux que la nouvelle prestation.

Y a-t-il plus de pensionnées dans les zones rurales que dans les communes urbaines?

### Contrastes entre zones rurales et zones urbaines

La population des plus de 65 ans représente près de 16% de la population totale mais **deux pensionnés sur trois sont des femmes**.

Tableau 11 - Femmes et Hommes de plus de 65 ans, communes rurales et non rurales, 2006



Source : Direction générale statistique et information économique  
– Population 2006 - calcul C.Georis

En moyenne, les femmes de plus de 65 ans sont légèrement plus nombreuses dans les zones urbaines, tandis que les hommes sont un peu plus nombreux dans les zones rurales.

Y-a-t-il des disparités selon les communes ?

**Dans la province de Namur, les taux de femmes âgées de plus de 65 ans varient entre 7 % et 13%.** Ainsi, les communes possédant les taux les plus bas sont Assesse (7%) et Hamois (7,5%), tandis que les communes aux taux les plus élevés sont Viroinval (12%), Gedinne (12%) et Vresse sur Semois (13,5%). Concernant les zones urbaines, les taux les plus élevés s'observent à Namur (10,8%), Andenne (10%) et Gembloux (9%).

**En Province de Liège, dans les communes rurales, les taux varient entre 6% et 11%.** Les communes aux taux les plus faibles sont Tinlot (6,9%), Verlaine (7,2%) et Baelen (7,2%), tandis que l'on trouve un taux élevé de femmes de plus de 65 ans dans les communes de Malmédy (11,2%), Bullange (10,3%), Hamoir (10,3%) et Stavelot (10,2%).

Dans les zones urbaines, les taux les plus élevés s'observent à Spa (14%), Chaudfontaine (12,7%) et Waremme (12%) et Flémalle (11,8%).

**En Province de Brabant, dans les trois communes à faible densité de population, le taux de femmes âgées de plus de 65 ans est proche de 8% :** Pervez (8,5%), Ramillies (8,3%), Incourt (8,2%). Ottignies-Louvain-la-Neuve présente un faible taux de femmes âgées (7%) tandis que les taux les plus élevés s'observent à Nivelles (11%), Hélocine (10,6%), Waterloo (10,6%), Rixensart (10,6%) et Wavre (10%).

**En Province de Hainaut, dans les communes rurales, les taux varient entre 7,5% et 12%.** Les communes aux taux les plus faibles sont Silly (7,5%), et Merbes-le-Château (8,2%),

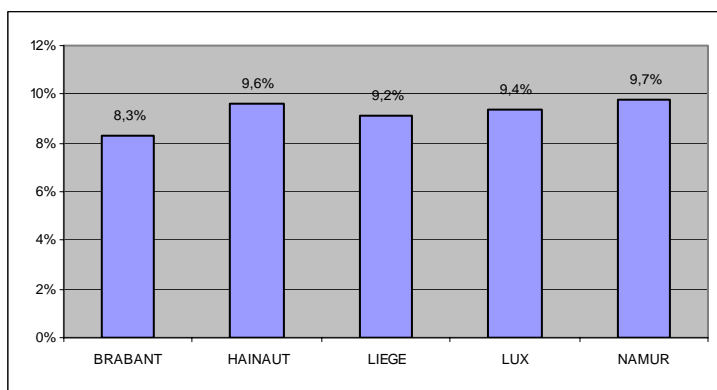


Brugelettes (8,3%) et Estinnes (8,5%) tandis que les communes aux taux les plus élevés sont Ellezelles (11,8%), Flobecq (11,7%), Celles (10,5%) et Frasnes-lez-Anvaing (10,5%). Dans les communes urbaines, les taux les plus élevés s'observent à Montigny-le-Tilleul (12,5%), Anderlus (11,7%), Binche (11,6%) tandis les taux avoisinent les 10 % dans les villes comme La Louvière (10,1%), Mons (10,1%) ou Charleroi (10,7%).

**En Province de Luxembourg**, les femmes âgées de plus de 65 ans sont moins nombreuses à Ettale (6,2%), Attert (6,2%) et Vaux-sur-Sûre (7,7%) tandis qu'elles sont plus nombreuses à Florenville (13%), Herbeumont (12,9%), Daverdisse (12,6%) et Bouillon (12,6%). Arlon possède un taux de 8,8% et Aubange de 10,2%.

En résumé, **en Wallonie, une personne sur dix est une pensionnée de plus de 65 ans**. Dans les zones rurales, le taux moyen de femmes de plus de 65 ans varie entre 8,3% (en province du Brabant) et 9,7%, (en province de Namur).

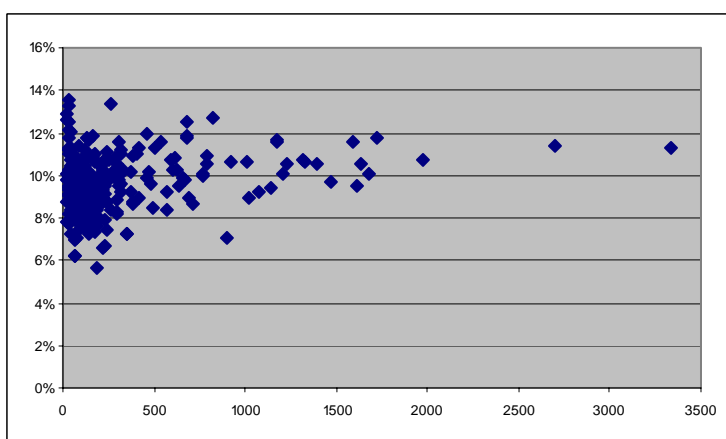
**Tableau 12 - Taux de femmes âgées de plus de 65 ans dans les communes rurales, par provinces, 2006**



Source : Direction générale statistique et information économique – Population 2006 - Calculs C.Georis

Mais comme l'indique le nuage de points, le taux de femmes âgées de + de 65 ans reste très variable dans les villages, il oscille entre 6 et 14% selon les communes.

**Tableau 13 - Taux de femmes âgées de plus de 65 ans dans les communes wallonnes, 2006<sup>42</sup>**



Source : Direction générale Statistique et Information économique, SFP Economie, Classes moyenne et Energie – Population 2006.

<sup>42</sup> Note de lecture : chaque commune est représentée par un point. La densité de population est indiquée en abscisse, le taux de femmes de plus de 65 ans en ordonnée.

## Conclusion

Les taux de femmes pensionnées les plus élevés s'observent dans les régions rurales les plus enclavées telles que le Sud du Namurois, la région de la Semois ainsi que Spa et dans une moindre mesure le long de l'ancien sillon industriel. Le vieillissement le plus faible se concentre dans les zones périurbaines ou d'urbanisation récente (Brabant Wallon ainsi qu'à l'est de la province du Luxembourg).

Nous sommes inquiètes pour toutes ces femmes car leur supériorité en nombre par rapport aux hommes, leur situation contrastée concernant le montant de leur pension ou de la GRAPA posent question. Tant que ces pensionnées sont autonomes, la faiblesse de la pension peut être compensée par diverses modalités « de débrouille » (services rendus contre rémunération, activités diverses...) mais lorsque l'avancée en âge crée une dépendance accrue aux aides et aux soins, la pauvreté apparaît sous un autre jour.

La proportion importante de femmes âgées mériterait une recherche plus approfondie qui envisagerait notamment les difficultés liées au maintien de l'autonomie des personnes âgées dans les villages. Ces femmes présentent donc une catégorie particulière à prendre en considération dans la lutte contre la pauvreté.

### 3.3.5. Les femmes émargeant au CPAS

**« Toute personne a droit à l'aide sociale. Celle-ci a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine. Il est créé des centres publics d'aide sociale<sup>43</sup> qui ont pour mission d'assurer cette aide. »<sup>44</sup>.**

Ce principe fondamental est à la base des missions des CPAS. Ils sont donc en première ligne dans la lutte contre la précarité.

Les missions des CPAS se présentent de différentes manières : aide matérielle (repas à domicile, aide à domicile...), médicale (centre de soins, soins à domicile), sociale (insertion socio-professionnelle par une mise au travail) ou financière (fonds social énergie, aide au paiement des pensions alimentaires, droit à l'intégration sociale).

Selon le dernier rapport d'activité de la fédération des CPAS de 2008, **« la charge de travail des CPAS explose, le pouvoir d'achat de l'ensemble des citoyens (et plus particulièrement celui des personnes défavorisées) est en péril et on ne refinance pas les CPAS »**.<sup>45</sup>

L'augmentation du nombre de demandes d'aide est un indicateur clair de l'évolution de la précarisation d'une partie de la population. Ainsi, selon la dernière étude de l'Institut pour le Développement Durable concernant les bénéficiaires du Droit à l'Intégration Sociale en Wallonie, le nombre de bénéficiaires n'a cessé d'augmenter de 2000 à 2007, passant de 34 246 à 40 095<sup>46</sup>. Parmi eux, 90% ont bénéficié d'un Revenu d'Intégration et 10% d'une remise au travail. Selon cette étude, les femmes et les jeunes sont surreprésentés, tant par rapport à l'ensemble des bénéficiaires qu'en termes relatifs (par rapport à la population d'âge actif).

#### **Droit à l'Aide Sociale et à l'Intégration sociale**

Toute personne qui ne dispose d'aucun revenu peut demander l'octroi du Droit à l'Intégration Sociale (DIS). Les CPAS proposent alors un accompagnement en insertion socio-professionnelle (mise au travail) ou accordent le Revenu d'Intégration Sociale (RIS). Depuis quelques années, deux nouvelles catégories de population sont apparues parmi les demandes du Revenu d'Intégration Sociale (RIS): des personnes ayant subi une sanction de l'ONEM ainsi que des étudiants.

#### **Augmentation des demandes de personnes ayant subi une exclusion de l'ONEM**

Selon l'étude de Riccardo Cherenti (Service Insertion Professionnelle de la Fédération des CPAS), depuis la mise en place du programme d'accompagnement des chômeurs en 2004, le nombre de demandeurs du revenu d'intégration suite à une sanction de l'ONEM a quintuplé<sup>47</sup>

---

43 Lire à présent : Centre Public d'Action Sociale.

44 Extrait : le Centre Public d'Action Sociale : ses missions , site : [www.uvcw.be](http://www.uvcw.be).

45 Rapport d'activité de la Fédération des CPAS 2007, p.54.

46 DEFEYT Philippe, *Les bénéficiaires du Droit à l'Intégration Sociale en Wallonie et dans ses grandes villes*, IDD, Septembre 2008.

47 CHERENTI R., *Les exclusions Onem, implications pour les CPAS*, Fédération des CPAS, UVCW, décembre 2007.

en 2007. Une enquête menée auprès de 53 CPAS révèle qu'ils avaient pris en charge, au 31 octobre 2007, 2163 nouveaux bénéficiaires ayant subi une sanction de l'ONEM. Près de 46% des chômeurs sanctionnés obtiennent un revenu d'intégration, ce qui implique une augmentation des interventions financières des communes.

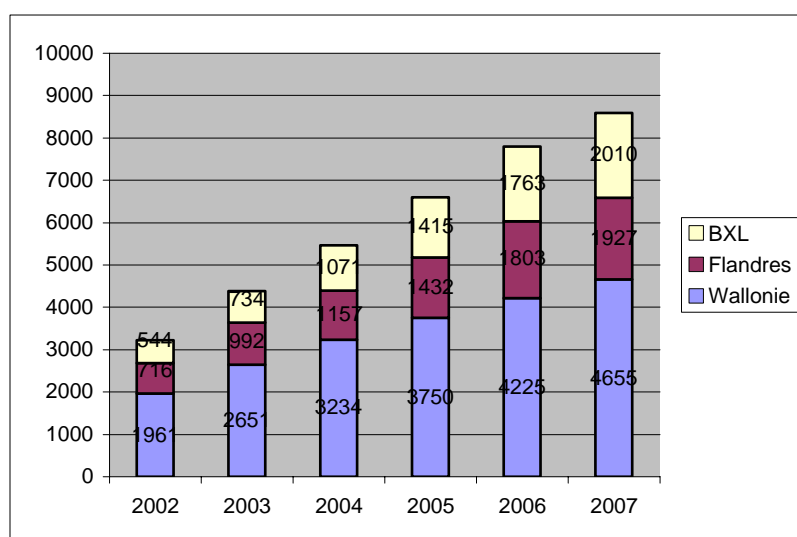
L'étude précise que le niveau scolaire des personnes sanctionnées est généralement faible, et mentionne : « ces personnes ont des difficultés à analyser leur situation et arrivent généralement au CPAS dans un état de dépression ». L'étude précise que les personnes possédant un bon niveau scolaire parviennent à comprendre suffisamment les règles mises en place dans le plan d'accompagnement des chômeurs et ainsi d'éviter l'exclusion.

Le Rapport 2008 de la Fédération des CPAS indique qu'« outre le drame humain et la lourdeur administrative, les exclusions de l'ONEM ont représenté à elles seules un coût supplémentaire de 13 millions d'euros, gérés sur fonds propres, pour l'ensemble des CPAS wallons en 2007 ».

### Augmentation du nombre de demandes provenant d'étudiants

Depuis quelques années, les CPAS reçoivent de plus en plus de demandes d'aide de la part d'étudiants. Un CPAS peut accepter, sur la base de motifs d'équité et en vue de l'augmentation des possibilités d'insertion professionnelle, un jeune âgé de moins de 25 ans (au moment de la demande) qui entame, reprend ou continue des études de plein exercice dans un établissement d'enseignement agréé par les communautés. Les dispositions relatives au droit à l'intégration sociale restent alors d'application jusqu'à la fin des études de celui-ci. Chaque année, plusieurs milliers d'étudiants obtiennent une aide du CPAS de leur commune pour subsidier leurs études. Ainsi, pour toute la Belgique, ils étaient 8592, à bénéficier du RIS en 2007.

Tableau 14 - Nombre d'étudiants qui bénéficient du Revenu d'Intégration Sociale par Région, 2002 à 2007



Source : SPP intégration

En Wallonie, les CPAS ont octroyé 4655 Revenus d'Intégration Sociale aux étudiants en 2007.

Ces faits révèlent une incapacité pour de nombreux parents d'assurer le financement des études de leurs enfants. Néanmoins, les CPAS s'étonnent de cette évolution et se demandent si c'est bien leur rôle de prendre en charge les parcours d'étude de plus en plus de jeunes.

### Contrastes entre zones rurales et zones urbaines

Bruxelles est particulièrement concerné par l'augmentation du nombre de demandes d'aide aux CPAS. Ainsi, de 2000 à 2006, 14 243 personnes de plus se sont présentées pour bénéficier d'une aide sociale, portant le nombre total à 38 385 demandes. Ce nombre équivaut quasiment au nombre de demandes faites pour l'ensemble de la Wallonie en 2007 (40 095 demandes).

### Le Droit à l'Intégration Sociale (DIS), plus présent dans les centres urbains wallons

Une étude réalisée pour l'Institut du Développement Durable par Philippe Defeyt<sup>48</sup> révèle que la moitié des bénéficiaires wallons du Droit à l'Intégration habitent dans les grandes villes. En effet, **les huit grandes villes wallonnes** (c'est-à-dire celles qui comptent plus de 50.000 habitants) représentent environ un quart de la population mais **comptent près de la moitié des bénéficiaires du DIS**.

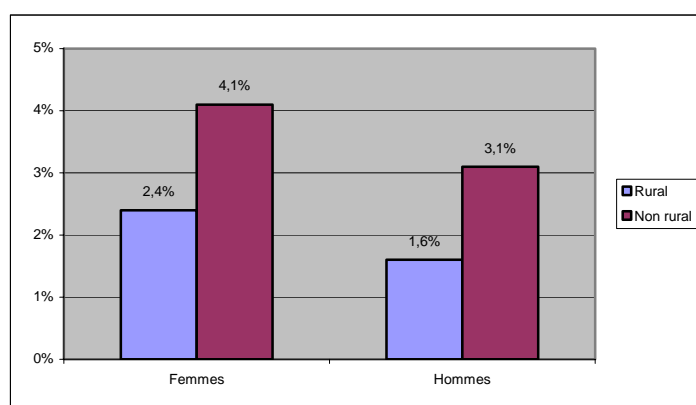
Tableau 15 - Nombre de bénéficiaires du Droit à l'Intégration Sociale en Wallonie, 2007.

Année 2007	Nombre de bénéficiaires du DIS	En % des 18 à 64 ans	Proportion des – de 25 ans dans le total	Proportion des femmes dans le total
Grandes villes <sup>49</sup>	19.750	3,74%	29%	56,3%
Autres communes	20.345	1,28%	33,2%	63 %
Wallonie	40.095	1,89%	31,1%	59,7%

Source : Les bénéficiaires du DIS en Wallonie et dans ses grandes villes – Philippe Defeyt, septembre 2008 - IDD

La précarisation est une réalité des grandes villes, mais cela veut-il dire qu'il y a peu de demandes d'aide sociale dans les zones rurales ? Rappelons qu'en 2007, 20 345 personnes vivant hors des villes ont directement bénéficié de l'aide sociale et parmi elles, 63% de femmes.

Tableau 16 - Taux moyen de bénéficiaires annuels, communes rurales et non rurales, Femmes et Hommes, 2006



Source : DIS Nombre de bénéficiaires annuels - SPP Intégration – Calcul C.Georis

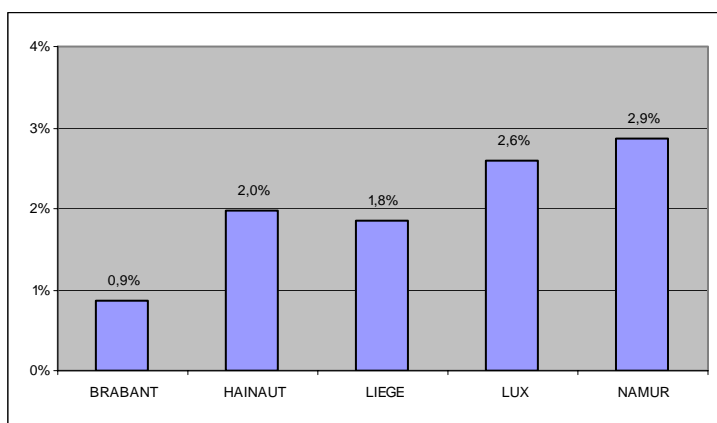
<sup>48</sup> DEFEYT, Ph., *Les bénéficiaires du Droit à l'Intégration sociale en Wallonie et dans ses grandes villes*, Institut pour le Développement Durable, Septembre 2008.

<sup>49</sup> Les villes de Liège, Charleroi, Mons, Namur, Verviers, La Louvière, Seraing, Tournai.

Même si les demandes sont presque deux fois moins nombreuses dans les zones rurales, ce sont plus souvent les femmes qui font appel à l'aide sociale.

Si l'on s'intéresse exclusivement au taux de demande d'aide des femmes dans chaque province, les taux les moins élevés se trouvent dans les communes à très faible densité de population et les plus élevés dans les communes à forte densité de population. Mais certaines situations sont à nuancer.

**Tableau 17 - Taux moyen de demande d'Aide Sociale des femmes rurales par province, année 2006**



Source : DIS Nombre de bénéficiaires annuels - SPP Intégration – Calcul C.Georis

**En Province de Brabant Wallon**, les taux de demande d'Aide Sociale les plus bas se trouvent dans communes rurales d'Incourt (0,3%) et de Perwez (0,4%) tandis que les taux les plus élevés se trouvent à Ottignies Louvain-la Neuve (3,8%), Jodoigne (2,6%), Mont-St-Guibert (2,6%) et Tubize (2,5%).

**En Province de Namur**, les communes aux taux de demande d'aide des femmes les plus bas sont Eghezée (0,8%), Hamois (1,1%) et Havelange (1%). Les communes rurales les plus touchées sont Dinant (5,1%), Couvin (4,7%), et Sambreville (4,3%) tandis que la ville de Namur enregistrerait cette année 1745 demandes, c'est à dire 5,2% de la population féminine âgée de 18 à 64 ans.

**En Province de Liège**, les taux les plus bas se trouvent dans les communes de Stoumont (0,5%), Burdinne (0,5%) et Crisnée (0,6%) tandis que les demandes les plus importantes se concentraient dans les communes de Hamoir (3,7%), Stavelot (3,3%), Waimes (3,1%), Héron (3%) ou Trois-Ponts (2,9%).

**En Province de Hainaut**, les communes les moins concernées par la demande sociale des femmes étaient Jurbise (0,3%), Silly (0,4%) et Estaimpuis (0,6%), les plus concernées étaient Chimay (4,4%), Beaumont (3,1%), Honnelles (3%). La situation est plus critique dans les grandes villes comme Mons (6,3%), Chatelet (5,9%), Charleroi (5,7%) ou Farciennes (5,3%).

**En Province de Luxembourg**, les communes où se concentrent les taux de demande annuels les plus bas sont Attert (0,5%), Bertogne (0,5%) et Daverdisse (0,8%) tandis que les communes au taux les plus élevés sont Martelange (5,4%), Bertrix (4,9%), Marche-en-Famenne (4%) et Bouillon (3,8%).

Les taux varient fortement d'une province et d'une commune à l'autre. Dans les communes rurales, les taux peuvent atteindre de 2 à 4% et même 5% dans certaines communes de la province de Luxembourg.

## Conclusion

Comme l'indiquait déjà Philippe Defeyt<sup>50</sup>, la réalité de l'aide sociale est d'abord une réalité urbaine. Ceci pourrait s'expliquer, comme indiqué précédemment par l'augmentation du nombre d'étudiants et d'étudiantes ainsi que par l'augmentation du nombre d'exclusions de bénéficiaires du chômage. Mais ceci n'explique pas l'ensemble des demandes en zones urbaines. La flambée des prix des loyers, des charges, des frais de vie courante ainsi que la difficulté croissante à obtenir un emploi expliquent également l'augmentation des demandes faites aux CPAS.

Dans les communes rurales, les taux de demande d'aide du CPAS de femmes âgées de 18 à 64 ans est relativement bas mais peut aller jusqu'à 3%, voire 5% dans certaines communes du Luxembourg. On retrouve dans ces statistiques de nombreuses femmes qui ont obtenu le statut de réfugiées et qui cherchent à intégrer la société. Ces femmes, avec ou sans enfants, ont beaucoup de mal à trouver des logements accessibles et un emploi qui leur permettent de vivre dignement.

D'autre part, dans les zones rurales, pour faire face à la hausse des loyers privés, et faute d'obtenir un logement social, de nombreuses personnes acquièrent un chalet ou une caravane dans les campings et zones résidentielles<sup>51</sup>. Le nombre d'habitants des campings et zones résidentielles a augmenté de 50% de 1994 à 1998, ce qui provoqué la mise en place par le Gouvernement fédéral du Plan HP (Plan Habitat Permanent). Suite à la première phase du plan, on constatait que 11% des habitants permanents percevaient un revenu d'intégration, 37% étaient au chômage, 24% percevaient une pension ou son équivalent tandis que 3% n'avaient aucun revenu. En 2008, différentes mesures ont été prises afin d'augmenter les possibilités d'accès au parc locatif mais l'habitat en camping reste encore pour de nombreuses personnes la solution la plus accessible en fonction du montant des allocations sociales.

### *Remarque concernant le Revenu d'Intégration Sociale (RIS)*

***Les personnes qui bénéficient du montant équivalent au revenu d'intégration ne peuvent faire face aux besoins élémentaires.*** Une étude réalisée par la Fédération des CPAS en 2006, révèle que les bénéficiaires avaient un impayé permanent de 14,9 euros en moyenne. L'étude souligne que les CPAS sont de plus en plus sollicités par l'ensemble de la population qui a des revenus modestes : chômeurs, personnes bénéficiaires de la GRAPA etc.

---

<sup>50</sup> DEFEYT P., *Les bénéficiaires du Droit à l'Intégration sociale en Wallonie et dans ses grandes villes*, Institut pour le développement durable, septembre 2008

<sup>51</sup> VANHESE A., *Vivre dans un camping, choix ou nécessité ?* – Analyse ACRF - 2007 - n°14-

*« Il est impossible de vivre dignement avec pour seule rentrée le revenu d'intégration. Ce qui signifie que les bénéficiaires vont mal »<sup>52</sup>.*

*D'autre part, il faut savoir que les jeunes adultes qui terminent leurs études perçoivent, après leur stage d'attente, un montant d'indemnité de chômage équivalent au revenu d'intégration. Cette situation se poursuit jusqu'à ce que le jeune ait travaillé une année complète à temps plein. Or, dans le contexte d'un marché de l'emploi difficile, de nombreux jeunes peinent à entrer dans une vie de citoyens « actifs ». En percevant l'équivalent du montant du Revenu d'Intégration, ils prolongent bien souvent leur dépendance à la famille et ont difficile à construire des projets d'avenir.*

---

<sup>52</sup> CHERENTI R., *Le panier de la ménagère...pauvre*, étude qualitative, Fédération des CPAS, Service Insertion Professionnelle, août 2008, p26.



### 3.3.6. Les femmes à la recherche d'un emploi

Dans le Rapport Général sur la Pauvreté, le lien entre privation d'emploi et pauvreté est fortement souligné. *«Loin d'être une fatalité, la pauvreté est le résultat d'un processus social d'exclusion d'une partie des citoyens, une sorte d'apartheid social, dont la privation d'emploi est une des caractéristiques majeures. Si la pauvreté ne se réduit pas au chômage, elle est très sensible à son évolution» (RGP, 1994: 156).*

Le CWEHF<sup>53</sup> dans l'avis du 17 novembre 2008, précisait : *« le Plan Marshall (mis en place en août 2005) ne contient aucun axe spécifique de lutte contre les inégalités entre les hommes et les femmes, plus précisément aucune décision en vue de l'amélioration de la place des femmes sur le marché du travail ».*

Or, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à rechercher un emploi. Leur situation ne mérite-t-elle pas plus d'attention? Même si 2008 a vu une diminution du nombre de demandeurs d'emploi,<sup>54</sup> la progression a persisté jusqu'en 2007 et la crise annoncée voit déjà la reprise à la hausse.

Tableau 18 - Demandeurs d'emploi inoccupés, Femmes et Hommes, Région Wallonne hors Communauté Germanophone, 2001-2006

	2001	2006	2001-2006 (chiffre absolu)
Femmes	127 891 (56%)	144 274 (54%)	+ 16 383
Hommes	99 524 (44%)	127 478 (46%)	+ 27 954
Total	227 415 (100%)	271 752 (100%)	+44 337

Source : Etat des lieux socio-économiques de la région wallonne – site [www.forem.be](http://www.forem.be)

Nous remarquons de suite qu'entre 2001 et 2006, les hommes ont proportionnellement été plus nombreux que les femmes à s'inscrire comme demandeurs d'emploi. De cette manière, le nombre total d'hommes en 2006 équivalait au nombre total de femmes inscrites en 2001 !

### 9 - Indicateurs du marché de l'emploi

*Le taux d'activité exprime le pourcentage de personnes qui se présentent sur le marché du travail, qu'elles soient à l'emploi ou à la recherche d'un emploi (population active), parmi la population en âge de travailler (15 à 64 ans).*

*Le taux d'emploi indique le pourcentage de personnes qui ont effectivement un emploi (population active occupée) parmi la population en âge de travailler.*

*Le taux de chômage ou taux de demande d'emploi traduit le pourcentage de personnes qui sont sans emploi, à la recherche d'un emploi et disponibles pour occuper un emploi (population active inoccupée) parmi la population active.*

Source : [www.leforem.be](http://www.leforem.be)

<sup>53</sup> Conseil Wallon de Lutte pour l'Égalité Hommes Femmes.

<sup>54</sup> Suite notamment au plan d'activation des chômeurs et à la mise en place des titres services – voir chapitre "politique d'activation des chômeurs".

## Caractéristiques des femmes à la recherche d'un emploi

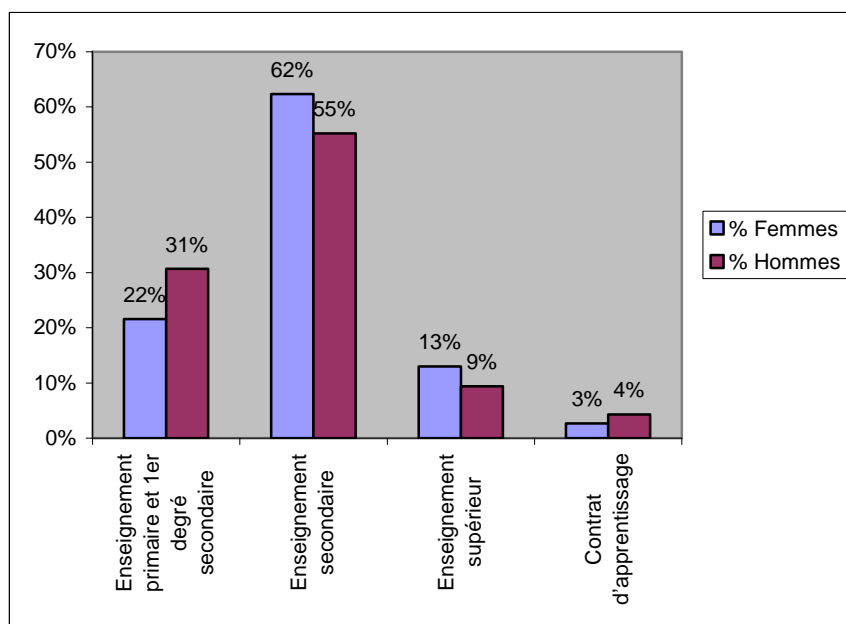
### Les femmes jeunes ont des difficultés à entrer sur le marché de l'emploi

Les contrastes apparaissent clairement dans la position des femmes selon leur âge sur le marché de l'emploi wallon. En 2006, les femmes de plus de 50 ans étaient relativement épargnées par la situation de chômage (6,6%) mais une femme sur huit âgée de 35 à 49 ans était demandeuse d'emploi (12,5%), tandis qu'une femme sur trois âgée de 25 à 34 ans était à la recherche d'un emploi (35,6%)<sup>55</sup>. L'entrée sur le marché de l'emploi est particulièrement difficile pour les femmes.

### Les femmes sont mieux formées que les hommes mais ont plus de difficultés à trouver un emploi

En janvier 2008, 75% des demandeuses d'emploi indemnisées (DEI) possédaient un diplôme d'enseignement secondaire ou supérieur pour 64% des hommes. Les femmes se présentent donc sur le marché de l'emploi plus diplômées mais elles ont paradoxalement plus de difficultés à décrocher un emploi.

Tableau 19 - Répartition des DEI selon leur niveau d'étude et le genre, janvier 2008



source : Publication du Forem : Marché de l'emploi, chiffres et commentaires

Cette double constatation pose clairement la question de l'approche de la société concernant l'entrée dans la vie active. D'une part, l'instabilité d'emploi dont les jeunes femmes sont victimes retarde l'installation en couple et la prise de décisions importantes, d'autre part, le passage par des contrats intérimaires, des temps partiels et différents plans d'embauche réduisent les années de carrière complète nécessaires à la constitution d'une pension correcte.

<sup>55</sup> Taux de chômage selon l'âge en 2006 en Wallonie - Indicateurs harmonisés Eurostat Source : SPF Economie, Direction générale Statistiques et information économique, Enquêtes sur les Forces de Travail.

## La politique d'activation des chômeurs

Depuis 2004, l'ONEM poursuit une politique d'activation des chômeurs, l'objectif étant de réduire le taux de chômage en vérifiant si les chômeurs « *font assez d'effort* »<sup>56</sup> pour trouver un emploi.

Avant la mise en place du plan d'activation, les exclusions du bénéfice des allocations de chômage étaient souvent le fait de l'article 80, article qui permettait d'exclure les cohabitants<sup>57</sup> pour durée de chômage « anormalement longue » et qui touchait principalement les femmes. L'entrée en vigueur du plan d'activation des chômeurs en 2004 a suspendu son application mais dans les faits, ce sont ces catégories de chômeurs qui sont principalement concernées.

Suite à l'application d'une partie du plan, au 31 octobre 2007, les CPAS déclaraient avoir pris en charge pas moins de 2 163 bénéficiaires ayant subi une sanction de l'Onem.<sup>58</sup> Selon les statistiques, 90% des personnes sanctionnées avaient un niveau d'études de secondaire inférieur.

### *Remarque concernant la politique d'activation*

*Selon une étude réalisée par le Forem<sup>59</sup>, 24,4% des chômeurs trouvent un emploi suite au PAC (Plan d'Activation des chômeurs) mais d'autre part, sans activation, 23,6% des chômeurs trouvent habituellement un emploi. Dès lors, nous pouvons nous poser la question de la pertinence du plan d'activation. Dans une étude parue en 2009 (Fédération des CPAS), Ricardo Cherenti<sup>60</sup> affirme que « le plan d'accompagnement des chômeurs sanctionnait beaucoup mais n'avait quasi aucun effet en terme de réinsertion, 0,8% sur l'emploi et 1,1% sur la formation. C'était un constat d'échec flagrant pour la mesure, sauf à considérer que l'objectif était plutôt l'exclusion et, par là, la réduction du nombre de chômeurs ».*

*L'activation présente en effet deux arguments contradictoires: d'une part la promotion de l'égalité des chances via les formations et la réinsertion, et d'autre part, la responsabilisation des demandeurs considérés comme « dépendant des prestations sociales ».*

---

<sup>56</sup>Extrait de la brochure: « L'activation du comportement de recherche d'emploi » éditée par l'ONEM.

<sup>57</sup> Voir remarque « plate-forme cohabitation ».

<sup>58</sup> CHERENTI R., *Les exclusions Onem, implications pour les CPAS*, Fédération des CPAS, UVCW, décembre 2007

<sup>59</sup> Le forem : Chiffres et commentaires, N°9, cahier central : évaluation du plan d'accompagnement des chômeurs, septembre 2006.

<sup>60</sup> CHERENTI R., *Les exclusions Onem, implications pour les CPAS*, Fédération des CPAS, UVCW, février 2009.

*Selon deux auteurs, Notredame et Van Menxel<sup>61</sup>, l'activation renvoie aux trois fondements de l'aide sociale : la charité, le mérite et le droit. Chaque politique étant une combinaison des trois éléments, variable selon les époques ; à l'heure actuelle, « le discours de l'activation fait partie d'une stratégie de renforcement de l'élément de mérite, au détriment de droits sociaux fondamentaux et mène à une version moderne de la charité, étant donné la conditionnalisation des droits ».<sup>62</sup> Ils poursuivent : « **L'effet des « activations » produit une plus grande insécurité d'existence**, alors qu'elles sont censées servir de tremplin à l'entrée dans une vie professionnelle active. Malheureusement, les formations et stages ne mènent pas systématiquement à l'emploi et le découragement est souvent au rendez-vous».*

*Dans les faits, la généralisation de la pratique de contractualisation qui invite chaque bénéficiaire d'allocation à signer un contrat avec le service public qui fournit la prestation sociale est inégal. Ce contrat, qui conditionne l'allocation, renvoie à la part de responsabilité du demandeur vis-à-vis de sa situation. Or, il est difficile, surtout dans un contexte de crise, de déterminer la part de responsabilité réelle du chômeur.*

*On apprend ainsi par le Forem, que c'est le marché « caché » qui fournit le plus d'emplois. Ainsi 7 emplois sur 10 se trouvent sur le marché « non visible » c'est à dire que ces emplois sont acquis grâce aux relations amicales, familiales ou aux candidatures spontanées. D'autre part, le nombre de postulants sur le marché visible est disproportionné. Ainsi, une campagne de recrutement menée à Mouscron dans le courant du mois de février 2009 pour travailler en Flandre a fourni 600 candidats pour 100 postes à pourvoir. Ces deux éléments permettent de relativiser la capacité réelle d'absorption des demandeurs d'emploi par la société.*

---

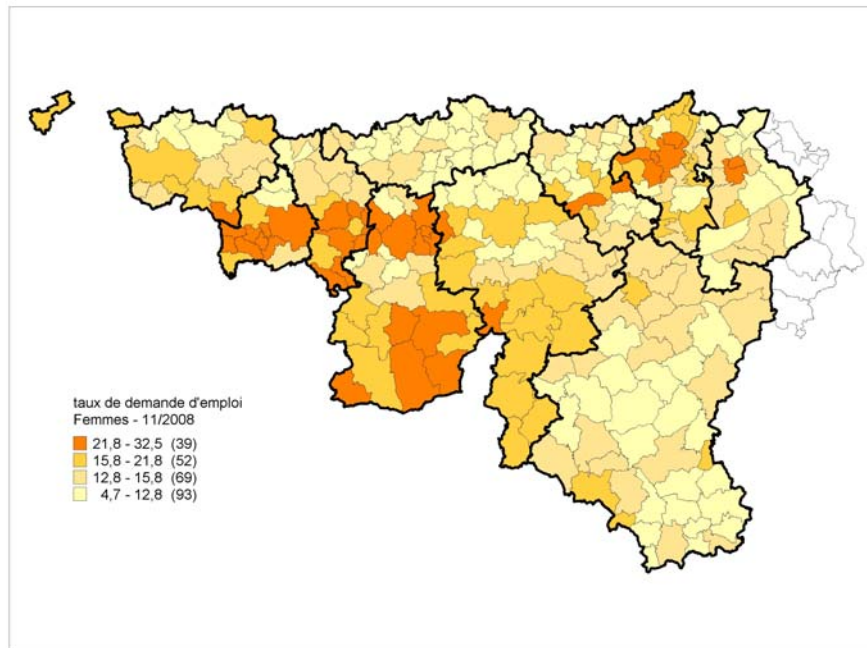
61 NOTREDAME L., VAN MENXEL G.(1999), *Het bestaansminimum als instrument voorarmoedebestrijding. Naar een nieuw maatschappelijk project voor de 21e eeuw ?*, in:Cuypers, D., Armoede, menselijke waardigheid en arbeidsgerechten. Overzicht van OCMW-rechtspraak inzake bestaansminimum en dienstverlening met bijzondere aandacht voor het rechtsgebied Antwerpen, Tijdschrift voor sociaal Recht, nr 3, Die Keure, Brugge, pp. 437-493.

<sup>62</sup> NOTREDAME et VAN MERXEL, 1999 :487 – traduction du Néerlandais.

## Contrastes entre zones rurales et zones urbaines

En observant la carte du taux de chômage des femmes par commune wallonne en novembre 2008, on remarque que 39 communes (sur 253) ont un taux de demande d'emploi des femmes compris entre 22 et 32% !

Tableau 20 - Taux de demande d'emploi des femmes par commune wallonne, 1 novembre 2008



source : photographie locale de demande d'emploi – Service Statistiques du Forem -

En 2006<sup>63</sup>, le taux élevé de chômage des femmes qui vivaient en milieu urbain apparaissait clairement. Ainsi, en **Province de Liège**, six communes avaient des **taux proches des 30%** : Dison (32%), Verviers (28%), Liège (29%), Saint Nicolas (30%), Seraing (29%).

En zones rurales, trois **communes rurales** avaient un **taux proche des 20%** : Hamoir (21%), Aywaille (19%), Héron (18%), et 5 communes un **taux proche des 15%** : Ferrière (16%), Stoumont (16%), Wasseige (15%), et Braives (15%). Les taux les plus bas se situent dans les communes de Thimister-Clermont (7,6%), Donceel (9%), Verlaine (9%), Faismes (9%) et Crisnée (9,8%).

En **Province de Hainaut**, six **communes urbaines** avaient des **taux supérieurs à 30%** : Charleroi (31,8%), Chatelet (32%), Farciennes (32%), Boussu (31%), Colfontaine (32%), Quaregnon (32%) et Quiévrain (30%). Quatre autres communes les suivent de près : La Louvière (28%), Mons (25%), Dour (29%) et Frameries (27%).

**Les communes rurales** les plus touchées par le chômage féminin ont des **taux supérieurs à 20%** : Estinnes (20%), Beaumont (21%), Chimay (21%), Sivry-Rance (22%), Froidchapelle (23%) et Momignies (25%). Une seule commune possède un **taux de demande d'emploi des femmes inférieur à 10%** : Mont-de-l'Enclus (9,8%).

<sup>63</sup> Bien qu'une approximation du taux de demande d'emploi des femmes en 2008 soit présentée sous forme de carte, les données détaillées par commune reprenant la population active et le taux de demande d'emploi par genre ne sont disponibles à cette date que jusqu'en 2006.

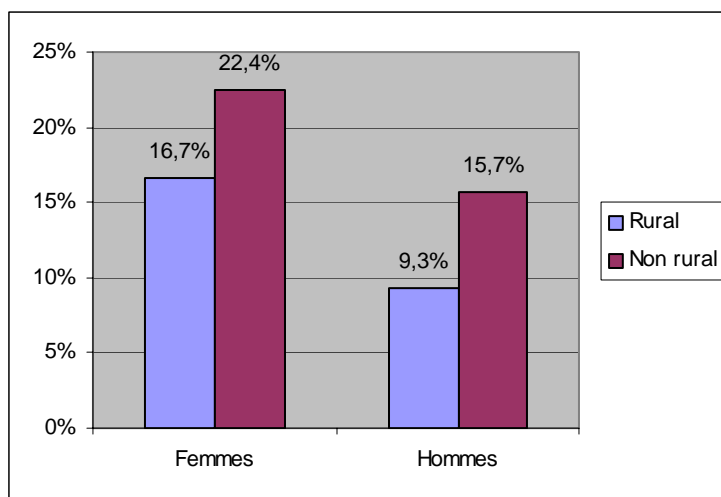
En **Province de Namur**, cette même année, les taux de demande d'emploi des femmes étaient toujours très importants. Trois communes possédaient un **taux proche des 30%** : Hastière (29%), Viroinval (29,7%) et Couvin (27,4%). Neuf autres communes avaient un taux supérieur à 20%: Beauraing (24%), Dinant (24%), Sambreville (24%), Philippeville (23%), Florenne (21%), Cerfontaine (22,4%), Doische (21,7%), Onhaye (20%) et Jemeppe sur Sambre (21,4%). Dans cette province, une seule commune possédait un taux inférieur à 10% : La Bruyère (9,2%).

En **Province de Luxembourg**, qui est la province la plus rurale, les **taux** les plus élevés de demande d'emploi des femmes **oscillaient entre 15 et 20%**. Ainsi en est-il pour Durbuy (19%), Daverdisse (19%), Bouillon (18%), Marche-en-Famenne (17%), Florenville (17%), Tellin (17%), Martelange (17%), Hotton (16,5%), Bertrix (16%), La Roche-en-Ardenne (16%), Virton (16%) , Rendeux (16%). Quatre communes avaient un taux de demande d'emploi des femmes inférieur à 10% : Attert (6,5%), Habay (9,4%), Saint-Léger (9,5%) et Etalle (9,5%).

En **Province de Brabant wallon**, les taux de chômage les plus élevés se situent dans les communes de Genappe (15%), Nivelles (15,3%), Ottignies-Louvain-la-Neuve (15%) et Tubize (17%).

En conclusion, en 2006, le taux moyen de demande d'emploi des femmes dans les zones fortement peuplées était de 22%, tandis que dans les zones rurales, il était de 16%, rejoignant quasiment le taux de demande d'emploi des hommes en zones urbaines.

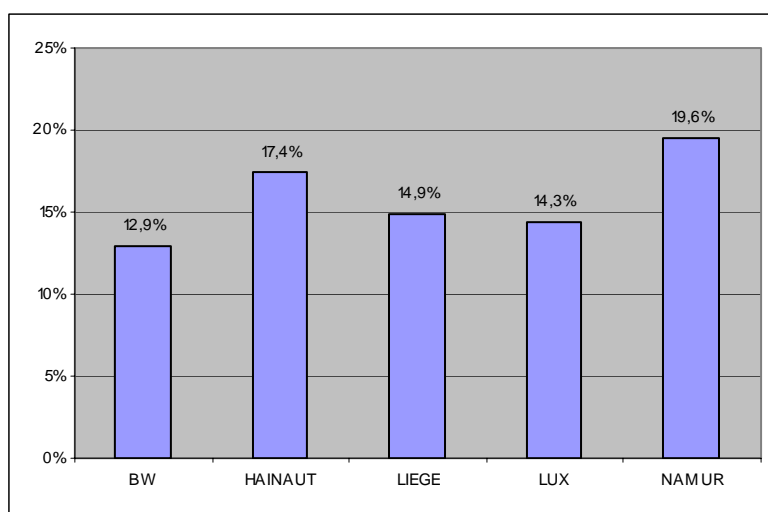
**Tableau 21 - Taux moyen de demande d'emploi femmes et hommes, zones rurales – non rurales, 2006**



Source : Le Forem – Statistiques au niveau de la Région Wallonne - 2006

Si l'on s'intéresse aux zones rurales exclusivement, y a-t-il des disparités au niveau de la demande d'emploi des femmes ?

**Tableau 22 - Taux moyen de demande d'emploi des femmes, zones rurales, 2006**

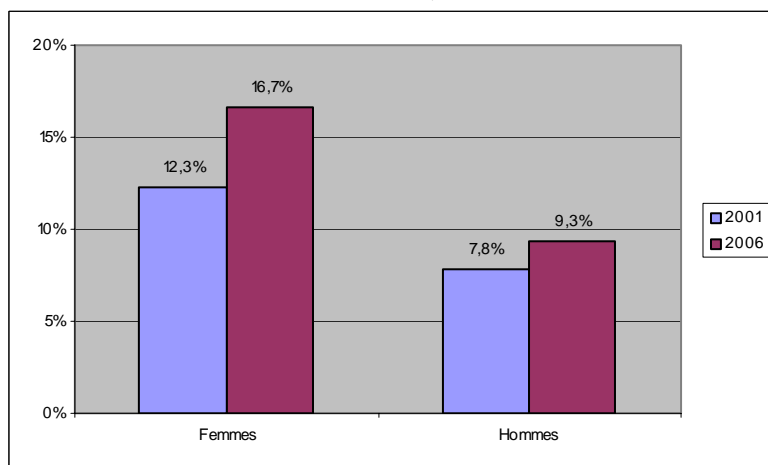


Source : Le Forem – Statistiques au niveau de la Région Wallonne - 2006

Les taux moyens de demande d'emploi des femmes dans les zones rurales varient de 13% (Brabant Wallon) à 19,6% (province de Namur). Y a-t-il une progression dans le temps ?

Malheureusement, en cinq ans (2001-2005), **le taux moyen de demande d'emploi des femmes dans les communes rurales de Wallonie a augmenté de 4 %, passant de 12,3% à 16,7%**, tandis que celui des hommes progressait de 1,5%, passant de 7,8% à 9,3%.

**Tableau 23 - Taux moyen de demande d'emploi des femmes et des hommes, communes rurales, 2001-2006**



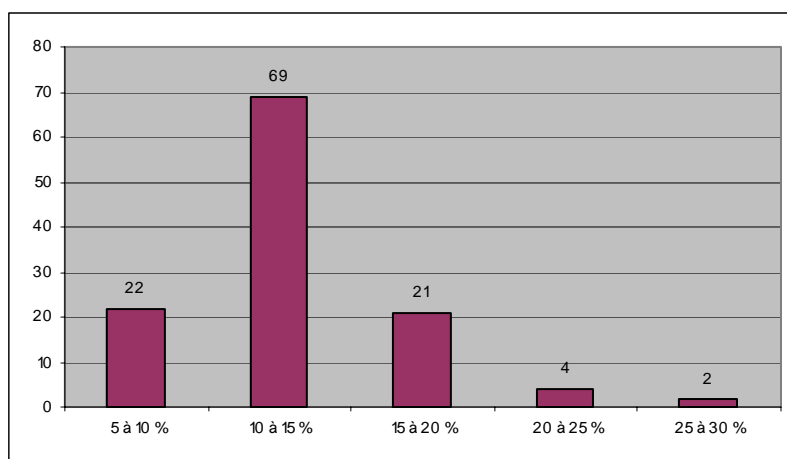
Source : Le Forem – Statistiques au niveau de la Région Wallonne - 2006

**En résumé, en 2006, une femme active sur six habitant les communes rurales était en demande d'emploi.**

## Disparité de taux de chômage des femmes entre communes rurales

Les taux moyens de demande d'emploi des femmes cachent de grandes disparités entre communes rurales. La plupart des communes rurales ont un taux de demande d'emploi compris entre 10 et 15% mais une commune rurale sur quatre possède un taux supérieur à 15% tandis qu'une commune rurale sur cinq possède un taux inférieur à 10%

Tableau 24 - Nombre de communes rurales par rapport au taux de demande d'emploi des femmes, 2006.



Source : Le Forem – Statistiques au niveau de la Région Wallonne - 2006

Dans les communes rurales des provinces de Namur et de Hainaut **une femme active sur cinq est en demande d'emploi** tandis que dans les provinces de Liège et de Luxembourg, **une femme active sur sept est en demande d'emploi**. La province de Brabant wallon possède le taux de demande d'emploi des femmes le plus faible, une femme active sur huit est en recherche d'emploi.

## Conclusion

**Entre 2001 et 2006, les tendances générales de demande d'emploi des femmes étaient à la hausse.** Si le taux de demande d'emploi des femmes en zones urbaines est très préoccupant surtout dans l'ancien bassin sidérurgique, jusqu'en 2007, il prenait de l'ampleur dans les zones rurales (16,7%). Selon les chiffres de 2008 et suite à l'application du plan d'activation des chômeurs, le taux de demande d'emploi des femmes a montré un signe de fléchissement. C'est une bonne nouvelle, mais gardons à l'esprit que le taux de chômage des femmes est dès le départ très important et qu'il rejoignait les 30% dans certaines zones urbaines.

D'autre part, les chiffres de progression du chômage semblent nous montrer à l'heure actuelle que, parallèlement au fléchissement du taux de chômage des femmes, le taux de chômage des hommes progresse plus rapidement. Sachant que le processus de précarisation des femmes est associé à leur situation de ménage, les femmes isolées et à la tête d'une famille monoparentale étaient jusqu'à présent principalement concernées par le risque de pauvreté lié à l'absence d'emploi. Mais s'il apparaît au fil du temps que la situation de chômage des hommes progresse, le risque de précarisation des familles risque aussi de prendre de l'ampleur.



### 3.3.7. Un groupe à risque particulier : les demandeuses d'asile

Il est difficile d'obtenir des données précises concernant le nombre de femmes qui sont hébergées dans les centres pour demandeurs d'asile situés en Wallonie rurale. Par conséquent, ce chapitre apportera une information parcellaire sur la situation. Mais les femmes en attente et celles qui viennent d'obtenir un permis de séjour méritent quelques mots car elles sont particulièrement concernées par la pauvreté et la précarité.

Dix-huit Centres d'accueil pour réfugiés sont situés en Wallonie dont quinze dans des communes rurales. Les Centres ruraux gérés par Fedasil se situent à **Bovigny, Virton, Florenne, Ponderôme et Sugny/Vresse** sur Semois (en provinces de Luxembourg et de Namur) et les Centres de la Croix-Rouge à **Fraipon, Bullange et Aywaille** (en province de Liège), à **Hotton, Manhay et Rendeux** (en province de Luxembourg), à **Hastière, Natoye, Viroinval et Yvoir** (en province de Namur).

En 2007, 1410 personnes ont été hébergées dans les centres de Fedasil et 2070 dans les Centres de la Croix Rouge de Wallonie. Des centaines de réfugiés transitent aussi par les ILA (Initiatives Locales d'Accueil) des communes rurales. Ces logements privés sont gérés par les communes mais financés par Fedasil. Les personnes hébergées dans ces meublés disposent d'une aide matérielle et médicale, l'aide financière ayant été supprimée depuis la loi « accueil »<sup>64</sup> tant que leur demande n'a pas été acceptée.

En 2007, les familles constituaient la part la plus importante des demandes (65%), les hommes seuls représentaient 25%, les femmes seules 7% et 3% des demandes concernaient les Mineurs non accompagnés (MENA). Les femmes seules sont peu nombreuses, la plupart viennent en couple avec leur(s) enfant(s).

Lorsqu'une candidate reçoit le statut de protection subsidiaire ou de réfugiée, la commune lui attribue un titre de séjour. Etant assimilée à une personne « sans-abri », le SPP Intégration sociale<sup>65</sup> rembourse aux CPAS une prime d'installation et le revenu d'intégration de la personne pendant deux ans.

Malgré une baisse générale de 4 % des demandes d'asile en Belgique et suite à l'application de cette « loi accueil » (mai 2007), le nombre de personnes résidant dans le réseau d'accueil a augmenté au cours de cette année.

Le changement de politique et l'augmentation du nombre de personnes à héberger en centres ouverts ou en ILA provoquent une réaction vive à la Fédération des CPAS. Dans son Rapport 2008, **la Fédération indique que la saturation du réseau d'accueil des demandeurs d'asile a constitué un souci important pour les communes**. La Fédération réclame un financement des garanties locatives, des primes d'installation et des revenus d'intégration pour les réfugiés. Elle réclame aussi un financement de l'aide médicale urgente pour les personnes en séjour illégal.

---

<sup>64</sup> Voir encadré

<sup>65</sup> Service Public de Programmation Intégration Sociale

Dans le cas des séjours illégaux, les CPAS ont pour mission l'octroi d'une aide médicale urgente à toute personne qui en fait la demande. En Wallonie, en 2000, l'Aide Médicale urgente a concerné 4 161 cas et 5 072 personnes en 2007 (+ 1 000)<sup>66</sup>. Mais à Bruxelles, le nombre de demandes a doublé, passant de 8 149 à 16 596 (+ 8 400) durant la même période.

Dans les faits, **les personnes régularisées rencontrent d'énormes difficultés pour s'intégrer dans la société et notamment pour trouver à se loger à un prix abordable.** Comme l'a souligné la Fédération des CPAS, le montant du revenu d'intégration ne suit pas l'évolution du prix de location des maisons et appartements. Les logements sociaux sont rares, les logements privés hors d'atteinte. Afin de désengorger les structures d'accueil et de réduire les délais d'attente, le centre d'accueil fédéral de Virton a initié un projet pilote en créant une cellule « information logement » dont l'objectif est de permettre un accès rapide aux possibilités réelles de logement dans la région.

#### **10 - Fedasil**

*L'Agence Fédérale pour l'Accueil des Demandeurs d'Asile, mise en place en mai 2002, a pour mission principale d'assurer l'exécution de la politique d'accueil, de veiller à l'intégration des centres d'accueil dans la communauté locale et de coordonner les programmes de retour volontaire.*

Source : [www.fedasil.be](http://www.fedasil.be)

#### **11 - Loi Accueil**

*Depuis 2007, deux grands changements ont eu lieu dans le domaine de l'accueil des demandeurs d'asile : d'une part la mise en place d'une nouvelle procédure appelée « procédure simplifiée » et d'autre part l'entrée en vigueur de la « loi accueil » (7 mai 2007). Cette loi transpose en droit belge la directive européenne (2003/9/CE) du Conseil de l'Union européenne du 27 janvier 2003 relative aux normes minimales pour l'accueil des demandeurs d'asile dans les états membres. Elle institue l'obligation d'un accueil par étapes ainsi que l'obligation d'une aide matérielle tout au long de la procédure d'asile.*

Source : [www.fedasil.be](http://www.fedasil.be)

---

<sup>66</sup> Source : *Droit à l'aide sociale, nombre de bénéficiaires annuels : aide médicale urgente* – SPP Intégration - [www.mi-is.be](http://www.mi-is.be)

### 3.4. L'emploi, un rempart incertain contre la pauvreté

Le travail est considéré comme le meilleur facteur d'intégration dans la société. **La garantie d'un emploi stable et suffisamment rémunéré** apporte effectivement la stabilité dans tous les autres domaines de l'existence : accès à un logement décent, aux soins de santé, à une alimentation saine et variée, à l'enseignement, à la culture....

Or, la position des femmes sur le marché de l'emploi et la détérioration du marché de l'emploi n'offrent que peu de perspectives engageantes. Deux rapports de l'OIT et de l'OCDE<sup>67</sup> révèlent que *les inégalités salariales se renforcent depuis 20 ans et que la pauvreté croissante des femmes trouve ses sources dans le développement du travail temporaire, le travail à temps partiel et la compression des salaires.*

#### L'emploi, une préoccupation prioritaire du gouvernement

**Selon les directives européennes, l'emploi est un facteur clé de l'inclusion sociale et constitue le moyen le plus efficace pour sortir de la pauvreté.** L'Europe recommande d'ailleurs de parvenir dans un avenir proche à un taux d'emploi de 70% dans tous les pays de l'Union.

Mais dès 1994, le Rapport Général sur la Pauvreté mettait en évidence le lien entre la détérioration des conditions de travail et la pauvreté.

*« La progression de l'exclusion tient à la déstabilisation de la condition de travailleur. Ainsi on ne peut pas réfléchir à la pauvreté sans penser à la détérioration des conditions de travail »* (RGP, 1994: 169).

#### Emploi et faiblesse du revenu

Qu'entend-on par emploi ? L'Organisation Internationale du Travail donne une définition très large de l'emploi : *« est considérée comme ayant un emploi la personne qui effectue au moins une heure hebdomadaire de travail rémunéré »*. C'est à partir de cette notion que le taux d'emploi est calculé. Le travail à temps partiel est repris dans le calcul du taux d'emploi. Or, un emploi à temps partiel n'est pas automatiquement la garantie de disposer d'un revenu suffisant.<sup>68</sup> D'autre part, l'emploi temps plein garantit une série d'avantages dont un des points non négligeables est la constitution d'une carrière complète pour le calcul de la pension.

#### Taux d'emploi des femmes

La Région wallonne compte près de 3,5 millions d'habitants. Les femmes représentent 51 % de sa population. Or le taux d'emploi des femmes est inférieur à celui des hommes et son taux de demande d'emploi, supérieur. Ainsi, en 2006, 49% des femmes de 15 à 64 ans étaient à l'emploi contre 64% des hommes. A l'inverse, le taux de chômage des femmes de 15 à 64 ans était en moyenne de 13,5% contre 10% pour les hommes.

---

<sup>67</sup> *Croissance et inégalités*, Rapport de l'Organisation de coopération et de développement économique, 21 octobre 2008 – [www.oecd.org](http://www.oecd.org) et *Rapport sur le travail dans le monde en 2008 de l'Organisation Mondiale du Travail*, 16 octobre 2008 – [www.ilo.org](http://www.ilo.org)

<sup>68</sup> Voir remarque emploi à temps partiel.

## **Augmentation des emplois à temps partiel**

Depuis quelques années, les emplois temps plein disparaissent au profit d'emplois à temps partiels. De 2001 à 2005, 65.000 emplois à temps plein ont disparu en Belgique alors que 172.000 temps partiels étaient créés<sup>69</sup>. Or, le temps partiel touche principalement les femmes. Leurs revenus sont naturellement plus faibles ; ainsi, même avec un complément de chômage, (revu à la baisse depuis 2005), une travailleuse à temps partiel n'est pas assurée contre la précarité.

### *Remarque concernant les emplois à temps partiels*

*La situation de pauvreté peut se révéler de manière plus évidente pour les femmes isolées qui se retrouvent sans emploi à la suite d'un emploi à temps partiel. En effet, lorsqu'une femme accepte un emploi à temps partiel, elle doit justifier chaque trimestre de son inscription en tant que « demandeuse d'emploi temps plein ». En omettant cette démarche, de nombreuses femmes entrent, malgré elles, dans la catégorie « travailleuses à temps partiel volontaires » et perdent la possibilité de percevoir une allocation de chômeuse complète au cas où elles viendraient à perdre leur temps partiel. Le montant de l'allocation est alors inférieur à celui des personnes isolées reprises comme « demandeuses d'emploi temps plein », et il ne leur reste qu'à se présenter au CPAS pour percevoir la différence avec le revenu d'intégration. Dans le cadre d'une augmentation des emplois à temps partiel, la complexification des démarches pour « le maintien des droits » exclut facilement nombre de femmes d'un revenu décent.*

## **Réforme de l'allocation de revenu garanti**

Jusqu'en 2005, toute personne qui acceptait un emploi à temps partiel continuait à disposer d'une partie de son allocation de chômage (l'allocation de garantie de revenu), de manière à gagner en net plus que l'allocation. Ceci devait permettre au chômeur de maintenir un certain niveau de vie et constituait surtout un incitant à accepter la reprise du travail à temps partiel. Sous la législature 2003-2007, le Gouvernement fédéral a modifié le calcul du complément de chômage. Cette mesure d'économie budgétaire pénalise principalement des femmes qui acceptent un emploi inférieur à 1/3 temps. Dans la majorité des cas, il s'agit de femmes qui travaillent dans le secteur de l'Horeca, de la grande distribution ou des maisons de repos.

## **Augmentation des emplois intérimaires**

Suite à la libéralisation du marché, on assiste, depuis le début des années 80, à la flexibilisation des conditions de travail. Le travail temporaire (y compris intérimaire) connaît une augmentation notable. Ainsi, selon Federgon,<sup>70</sup> durant l'année 1985, le nombre total d'intérimaires mis au travail sur le territoire belge avoisinait les 50 000 personnes. Ce chiffre passait à plus de 380.000 en 2007. On comptait, parmi eux, 42% de femmes et 58% d'hommes.<sup>71</sup>

---

<sup>69</sup> Brochure beige ONSS, Trimestre I-2005.

<sup>70</sup> Fédération des partenaires de l'emploi - [www.federgon.be](http://www.federgon.be).

<sup>71</sup> Il est important de noter qu'à partir de janvier 2007, les taux de croissance rapportés ne contiennent plus les activités 'titres-services' des entreprises de travail intérimaire.

## Multiplication des plans d'embauche

Dans un objectif d'augmenter le taux d'emploi, l'Etat a investi dans une série de mesures favorisant la mise à l'emploi (subsides, formations, avantages fiscaux...). Hélas, la multiplication des plans d'embauche ne garantit ni une stabilité d'emploi, ni une rémunération suffisante. Le problème des « pièges à l'emploi » ne permet ainsi pas à de nombreuses femmes de sortir de la précarité.

### Les femmes et les pièges à l'emploi

*Un piège à l'emploi est une situation où « l'incitant à chercher ou accepter un emploi est insignifiant, voire inexistant pour un demandeur d'emploi »<sup>72</sup>.*

L'avis n°4 du Conseil Supérieur de l'emploi estime que, pour qu'un emploi soit attractif, il faut arriver à un gain de 15 à 20% en plus de l'allocation antérieurement perçue. Dans le cas de l'allocation du Revenu d'Intégration, l'augmentation visée permet d'atteindre les 65% à 70% du revenu médian, ce qui ne sort pas réellement les personnes de la précarité. Une étude effectuée par la Fédération des CPAS<sup>73</sup> montre qu'une personne seule avec charge d'enfant qui perçoit le Revenu d'Intégration ne trouve aucun avantage à accepter un emploi au salaire minimum car le montant de son allocation lui est curieusement plus favorable, tous frais déduits !

### Les travailleuses « Titres-services »<sup>74</sup>

Une des mesures prises par le Gouvernement pour réduire le taux de chômage a été l'adoption du principe des « titres-services ». Cette mesure a été prise en même temps que la réforme de l'allocation de chômage et que la mesure d'activation du comportement de recherche d'emploi des chômeurs. L'objectif annoncé du principe « titres-services » était la création de 25 000 emplois. Le système est tout de suite devenu très populaire. En 2005, on comptait 28.933 travailleurs dans le secteur des titres-services, pour une grande part de travailleuses. Les services de proximité sont effectués par des travailleurs embauchés par des entreprises agréées par les pouvoirs publics et qui sont issus des groupes à risques : chômeurs de longue durée, travailleurs ALE, bénéficiaires d'un revenu d'intégration etc. avec qui sont passés des contrats de travail en bonne et due forme. Pour les travailleuses, si la majorité des contrats sont conclus à durée indéterminée, les situations professionnelles restent précaires. Les contrats excèdent rarement le trois-quarts temps et le revenu n'excède pas les 1 000 euros bruts par mois.

---

<sup>72</sup> Plan d'action national pour l'emploi - PAN, publication du Ministère fédéral de l'Emploi et du travail, 2001.

<sup>73</sup> CHERENTI R., *Analyse 2008 des pièges à l'emploi*, Fédération des CPAS, UVCW, Décembre 2007,

<sup>74</sup> Pour une étude détaillée du dispositif, voir DEFOURNY J., HENRY A., NASSAUT S., NYSSENS M., *Les titres services : quelle qualité d'emploi et d'organisation de service ?* in Regards Economiques, Avril 2009, N°69.

## Les travailleuses à bas salaire

Un phénomène paraît inquiétant sur le marché du travail, c'est celui des « travailleurs pauvres ». Le travailleur pauvre est un individu qui possède un emploi mais dont le revenu équivalent disponible du ménage est inférieur à 60% du revenu médian national. Selon les statistiques européennes, ils étaient en 2006, en Wallonie, près de 5% des travailleurs à vivre sous le seuil de pauvreté malgré un emploi temps plein.

Si l'on dépasse à peine de quelques unités « le seuil » qui définit le « travailleur pauvre » et qu'on élève la borne inférieure à 66% du revenu médian, la réalité se révèle plus troublante encore. En 2004, 32% des travailleuses en Wallonie percevaient un revenu journalier inférieur à 80 euros brut.<sup>75</sup> Les femmes sont davantage concernées par la situation car 75% des postes dans les secteurs sous-payés sont occupés par des femmes (nettoyage, grande distribution...). Ces situations reflètent clairement qu'une partie de la population féminine n'est pas à l'abri d'un risque de précarisation. Mais, de manière générale, la banalisation du phénomène illustre malheureusement que **le travail ne constitue plus aujourd'hui un rempart contre la pauvreté.**

### *Remarque concernant les pièges à l'emploi*

*Certaines mesures de promotion à l'emploi s'inscrivent avant tout dans une logique économique où il s'agit d'abord de rendre les demandeurs d'emploi employables et flexibles plutôt que de viser la promotion de l'individu grâce au travail. **Chaque fois qu'une femme choisit la voie de l'emploi, elle doit y gagner quelque chose.** La motivation financière doit rester prioritaire.*

*La lutte contre les pièges à l'emploi doit être une priorité gouvernementale. L'intérêt d'une femme pour un emploi ne peut bien sûr pas dépendre de la diminution de l'indemnité sociale (revenu d'intégration ou chômage) mais bien de la valorisation du salaire. **Il est impératif de revaloriser le salaire minimum garanti.** Or, jusqu'à présent, le montant évolue plus lentement que l'index<sup>76</sup>. Sachant que le Gouvernement a fait du « relèvement du montant du revenu minimum » un élément essentiel dans la stratégie belge en matière sociale<sup>77</sup>, il faut maintenir et soutenir une politique d'avantages octroyés aux bas salaires.*

*L'Etat tient à financer des créations d'emplois dans des domaines « d'intérêt collectif » qui sont laissés en friche par le marché ou par les interventions publiques traditionnelles. Malheureusement, ces stratégies montrent leurs limites; les titres services ont ainsi peu à peu gagné le marché lucratif. Or, comme le soutient Marthe Nyssens,<sup>78</sup> « il est essentiel de reconnaître la pluralité des acteurs et des logiques afin de construire une nouvelle régulation publique. L'enjeu principal est de ne pas laisser l'économie régulée par la seule logique marchande<sup>79</sup> mais de donner une place aux logiques non marchandes et non monétaires ».*

---

<sup>75</sup> Les facteurs de précarité, photographie statistique de la situation des femmes et des hommes en Wallonie, IWEPS, 2008, p.59.

<sup>76</sup> « pour que l'emploi offre un intérêt théorique, il faut qu'il y ait un rattrapage du revenu d'intégration par le salaire minimum garanti. Et il faut ensuite que le salaire évolue de manière plus dynamique que le revenu d'intégration » Analyse 2008 des pièges à l'emploi, p.17 –Fédération des CPAS Ricardo Cherendi – décembre 2007.

<sup>77</sup> Voir Rapport stratégique sur la protection sociale et l'inclusion sociale 2006-2008, <http://ec.europa.eu/>.

<sup>78</sup> Docteur en Sciences Economiques, Professeur au département d'économie et à la FOPES, IRES, CERESIS, UCL.

<sup>79</sup> Marthe NYSSENS, *Le développement des services de proximité : vers une économie plurielle ?* intervention aux Journées d'étude ACRF 2008. Extrait : Analyse ACRF 2009/3 *Les services de proximité pour une plus grande qualité de vie* – Anne Vanhese.

## Conclusion

La société rurale doit faire face à de nombreux bouleversements. La disparition du monde agricole, l'installation de néo-ruraux, le changement de physionomie des paysages révèlent une transformation générale des modes de vie des populations.

Concernant la situation des agriculteurs et des agricultrices, le tableau présente une vision contrastée où les petites exploitations continuent à disparaître au profit de grosses structures qui nécessitent d'importants investissements. Ainsi, si l'exploitation n'est plus rentable dans le cas des petites fermes, il précipite parfois les agriculteurs dans la spirale du surendettement dans le cas des grosses exploitations.

En examinant la situation des femmes en milieu rural, on constate que la disparition du secteur primaire est difficilement compensée par la création de nouveaux secteurs d'activité. D'année en année, le nombre de demandeuses d'emploi ne cesse de croître. **Le taux moyen de demande d'emploi des femmes pour toutes les communes rurales a progressé de 4% en 4 ans**, passant de 12,3 % (2001) à **16,7%, (2005)** tandis que le taux moyen de demande d'emploi des hommes qui habitent les communes rurales progressait de 2%, passant de 7,8% à 9,3%. Ainsi, si le taux de demande d'emploi des femmes en milieu urbain a pu atteindre les 30% dans certaines villes en 2006, il oscillait entre 15 et 20% dans plusieurs communes rurales.

Dans les situations de complet dénuement, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à demander une aide au CPAS de leur commune. Mais la comparaison du milieu urbain avec le milieu rural révèle un contraste saisissant: en ville, le nombre de demandes est beaucoup plus important que dans les communes rurales. Il explose même à Bruxelles. Concernant la Wallonie, en 2006, **le taux moyen de demande d'aide des femmes vers les CPAS de leur commune était de 2,4% en milieu rural** et 4,1 % en milieu urbain. La pauvreté est bien présente mais moins visible. Elle est rendue visible dans certains campings et équipements touristiques où de nombreuses personnes ont trouvé un logement à prix abordable. **La situation des réfugiées qui quittent les centres ouverts est elle aussi préoccupante.** Ceci ne paraît dans aucune statistique mais les associations de terrain<sup>80</sup> témoignent de la progression des demandes d'aide de la part des réfugiées.

D'autres femmes peuvent vivre en situation de pauvreté dans les villages, notamment les femmes âgées de plus de 65 ans qui perçoivent le montant de la pension minimum. Malgré une stabilité du nombre de pensionnés en Wallonie entre 2001 et 2006, les femmes sont beaucoup plus nombreuses que les hommes. **Les femmes pensionnées représentaient en moyenne 9,5 % de la population totale dans les communes rurales (2006)** et 10% dans les autres communes ; tandis que les hommes représentaient 6,8% dans les communes rurales et 6,5% de la population totale des grandes villes. Le montant de la pension des hommes et des femmes n'est cependant pas homogène. Selon leur parcours professionnel, de nombreuses femmes doivent vivre avec une pension inférieure au seuil de pauvreté ou avec l'allocation de la Grapa (Garantie de Revenu aux Personnes âgées).

---

<sup>80</sup> Notamment via « le Miroir Vagabond » - Asbl, extrait *La pauvreté fait de son genre*, 8 mars 2008 – Femmes en marche au Luxembourg

Le nombre de familles monoparentales féminines et de femmes isolées (jeunes et plus âgées) augmente peu à peu. La monoparentalité des femmes est plus marquée en ville. Elle peut atteindre 16% dans certains centres urbains (Hainaut) et 13% dans certaines communes rurales. Mais en moyenne, **dans les communes rurales, une femme sur dix élève seule son enfant** (10,4% en 2006). Deux associations qui s'occupent de logements sociaux dans la Province de Luxembourg (Habitation Sud Luxembourg et Logesud<sup>81</sup>) font le constat d'une augmentation des demandes de femmes seules et de femmes avec enfants.

Le changement de catégorie de ménage (cohabitant vers isolé ou marié vers isolé) ne relève plus d'accidents de parcours mais d'évolution des modes de vie dans la société. Malheureusement, l'évolution vers ces nouvelles formes de vie peut engendrer plus rapidement des situations de pauvreté lorsque l'unique source de revenu est une allocation de chômage, d'intégration ou la pension minimum.

Concernant les jeunes, rappelons que les jeunes femmes qui ne trouvent pas d'emploi après leur stage d'attente et qui vivent seules perçoivent une allocation de chômage équivalente au montant du revenu d'intégration jusqu'à ce qu'elles effectuent une année complète d'emploi temps plein. Dans un contexte d'emploi difficile, leur situation les laisse au bord de la précarité, pour peu qu'elles ne disposent pas d'une aide extérieure (environnement familial). Plusieurs associations d'aide aux plus démunis dans le milieu rural constatent une augmentation de la demande de jeunes adultes (Solidarité Aubange, Soleil du cœur, Miroir Vagabond).<sup>82</sup>

**La situation de cohabitant reste un problème crucial dans la problématique de la pauvreté des femmes.** Les femmes sont les premières victimes de la constitution de catégories qui déterminent les droits sociaux (statut de chef de ménage, de cohabitante ou d'isolée). L'existence du statut de cohabitante a été relevé par le Comité de contrôle de l'application du Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU comme une discrimination à l'égard des femmes (Comité des droits économiques, sociaux, culturels, 2000).

Les femmes à l'emploi sont davantage concernées par les emplois précaires, les temps partiels, les plans d'embauche et les pièges à l'emploi que les hommes. A l'heure actuelle, elles n'ont pas encore obtenu un salaire égal à celui des hommes et se contentent parfois d'un salaire proche du seuil de pauvreté. Ce sont les « **travailleuses pauvres** » ou « **travailleuses à bas salaire** » dont le revenu équivalent du ménage est inférieur à 60% du revenu médian national. Elles étaient près de 32% en Wallonie, en 2004, à percevoir un salaire journalier inférieur à 80 € brut<sup>83</sup> (équivalent de 66% du revenu médian national). Rappelons par ailleurs que le taux d'emploi des femmes est toujours inférieur à celui des hommes.

**Dans la société actuelle, les personnes à risque de pauvreté sont les ménages à revenu unique.** Pour combattre la pauvreté, il faut que le montant des allocations sociales de base (Revenu d'Intégration, allocation de chômage, GRAPA) soit revu à la hausse, car, comme le stipule le dernier rapport des CPAS, *"Il est impossible de vivre dignement avec pour seule rentrée le revenu d'intégration"*.<sup>84</sup>

---

<sup>81</sup> Extrait : *La pauvreté fait son genre*, 8 mars 2008, Femmes en marche au Luxembourg

<sup>82</sup> Extrait *La pauvreté fait son genre*, 8 mars 2008, Femmes en marche du Luxembourg.

<sup>83</sup> Source: IWEPS – Facteurs de précarité photographie

<sup>84</sup> Rapport des CPAS 2006, p.26, qui ajoute : « ...ce qui signifie que les bénéficiaires vont mal ».



**L'emploi ne constitue malheureusement plus un moyen sûr de sortir de la pauvreté.** La détérioration du marché du travail maintient de nombreuses femmes sous le seuil de pauvreté. **La lutte contre la pauvreté exige notamment une revalorisation du montant du salaire minimum garanti.**

L'augmentation des contraintes de consommation (prix excessifs des loyers sur le marché privé, manque de logements sociaux accessibles à tous, augmentation du prix de l'énergie...) associée à une situation d'emploi précaire et à la tendance à l'isolement (avec ou sans enfants) précipitent de nombreuses femmes à la lisière de la pauvreté.

Plus globalement, lutter contre la pauvreté, c'est lutter contre la persistance des inégalités. Rappelons que le calcul du seuil de pauvreté dissocie pauvreté et inégalité. Les salaires les plus élevés peuvent augmenter, les salaires les plus bas stagner, ceci n'aura pas d'incidence sur le calcul du revenu médian qui détermine le seuil de pauvreté.

Si à la question « qu'est-ce que le bonheur ? », la réponse est : « ne rien perdre de ce que l'on a », les tensions se maintiennent entre « ceux qui ont » et « ceux qui n'ont pas ». Ainsi, nous devons rester vigilants car la lutte contre la pauvreté doit rester un combat d'intérêt général. Certains auteurs nous rappellent que *"la montée des inégalités amène à un désinvestissement croissant de la part des groupes sociaux plus favorisés qui préfèrent se tourner vers des services privés<sup>85</sup> et limitent ainsi leur contribution à des politiques d'intérêt général"*(Réa, 1997).<sup>86</sup>

Le Conseil Européen présente la cohésion sociale, comme « *la capacité à assurer le bien-être de tous ses membres en réduisant les disparités et en évitant la marginalisation* ». L'intention est juste mais la concrétisation pose problème car nous assistons en ce moment précisément à l'augmentation des disparités. Disposer d'un revenu suffisant doit permettre l'accès à un logement correct, aux soins de santé, à l'éducation et à la culture pour tous. Les femmes en sont particulièrement conscientes.

Cette présente étude vise à apporter des données chiffrées pour évaluer la progression du risque de pauvreté des femmes qui vivent dans les villages de Wallonie, qu'elles soient jeunes, actives ou pensionnées. Si la pauvreté des femmes est plus importante et plus visible dans les villes, si les inégalités y sont plus flagrantes, elle gagne peu à peu les campagnes.

On peut émettre l'hypothèse que dans les villages ruraux, avec les mêmes contraintes budgétaires qu'en ville (pension minimum, allocation sociale), les femmes parviennent à mettre en place d'autres stratégies de débrouille pour survivre à la pauvreté. Ceci fera l'objet d'une deuxième étude, qualitative. Nous nous mettrons enfin à l'écoute des femmes qui vivent « sous le seuil de pauvreté » pour tenter de comprendre leur réalité et faire entendre leur voix. Parce que, comme le soulignait notre Secrétaire Générale dans l'avant-propos en reprenant les mots de l'économiste Ricardo Petrella : « *la pauvreté doit être déclarée illégale...(afin de)...mettre hors-la-loi tout ce qui viole les droits humains et sociaux et engendre des phénomènes d'exclusion de l'accès aux biens et services essentiels à la vie* »<sup>87</sup>.

---

<sup>85</sup> L'incitation à l'acquisition d'assurances « privées », à la constitution de pensions « privées », de cotisations aux soins de santé « non obligatoires » risque de provoquer un désintérêt et un rejet pour la solidarité et de creuser les inégalités.

<sup>86</sup> REA A., *La société en miettes. Epreuves et enjeux de l'exclusion*, Labor, Bruxelles, 1997.

<sup>87</sup> PETRELLA Riccardo, *Pour une nouvelle narration du monde*, Ed. Ecosociété, 2007, p. 120-121.

## Index des tableaux

<i>Tableau 1- Superficie moyenne des exploitations agricoles – 1990 - 2006.....</i>	<i>7</i>
<i>Tableau 2 - Taux de pauvreté basé sur un seuil fixé à 40 %, 50%, 60%, 70% de la médiane, 2004.....</i>	<i>13</i>
<i>Tableau 3 - Seuil de pauvreté comparé au revenu perçu par différents ménages selon les types d’allocataires sociaux, en euros, par mois, 2003.....</i>	<i>15</i>
<i>Tableau 4 - Seuil de pauvreté comparé au revenu perçu par différents ménages selon les types d’allocataires sociaux, en euros, par mois, 2008.....</i>	<i>16</i>
<i>Tableau 5 - Nombre de personnes isolées et de familles monoparentales – 2001-2005 .....</i>	<i>18</i>
<i>Tableau 6 - Evolution des types de ménages, isolés et familles monoparentales, 2001-2005.....</i>	<i>18</i>
<i>Tableau 7 - Taux moyen de familles monoparentales, communes rurales -non rurales, Femmes et Hommes, 2005 .....</i>	<i>20</i>
<i>Tableau 8 - Taux moyen de familles monoparentales, communes rurales - Femmes et Hommes, 2001-2005</i>	<i>20</i>
<i>Tableau 9 - Taux moyen de femmes seules à la tête d’une famille dans les communes rurales par provinces, 2005 .....</i>	<i>21</i>
<i>Tableau 10- Ventilation des bénéficiaires en fonction du type de pension et du sexe en Région Wallonne, janvier 2007 -.....</i>	<i>23</i>
<i>Tableau 11 - Femmes et Hommes de plus de 65 ans, communes rurales et non rurales, 2006.....</i>	<i>24</i>
<i>Tableau 12 - Taux de femmes âgées de plus de 65 ans dans les communes rurales, par provinces, 2006 .....</i>	<i>25</i>
<i>Tableau 13 - Taux de femmes âgées de plus de 65 ans dans les communes wallonnes, 2006.....</i>	<i>25</i>
<i>Tableau 14 - Nombre d’étudiants qui bénéficient du Revenu d’Intégration Sociale par Région, 2002 à 2007</i>	<i>28</i>
<i>Tableau 15 - Nombre de bénéficiaires du Droit à l’Intégration Sociale en Wallonie, 2007.....</i>	<i>29</i>
<i>Tableau 16 - Taux moyen de bénéficiaires annuels, communes rurales et non rurales, Femmes et Hommes, 2006 .....</i>	<i>29</i>
<i>Tableau 17 - Taux moyen de demande d’Aide Sociale des femmes rurales par province , année 2006.....</i>	<i>30</i>
<i>Tableau 18 - Demandeurs d’emploi inoccupés, Femmes et Hommes, Région Wallonne hors Communauté Germanophone, 2001-2006.....</i>	<i>33</i>
<i>Tableau 19 - Répartition des DEI selon leur niveau d’étude et le genre, janvier 2008 .....</i>	<i>34</i>
<i>Tableau 20 - Taux de demande d’emploi des femmes par commune wallonne, 1 novembre 2008.....</i>	<i>37</i>
<i>Tableau 21 - Taux moyen de demande d’emploi femmes et hommes, zones rurales – non rurales, 2006.....</i>	<i>38</i>
<i>Tableau 22 - Taux moyen de demande d’emploi des femmes, zones rurales, 2006.....</i>	<i>39</i>
<i>Tableau 23 - Taux moyen de demande d’emploi des femmes et des hommes, communes rurales, 2001-2006</i>	<i>39</i>
<i>Tableau 24 - Nombre de communes rurales par rapport au taux de demande d’emploi des femmes, 2006.....</i>	<i>40</i>

## Index des définitions

<i>1 - Pauvreté.....</i>	<i>11</i>
<i>2 - Sans-abri .....</i>	<i>11</i>
<i>3 - Précarité .....</i>	<i>12</i>
<i>4 – Risque de pauvreté.....</i>	<i>13</i>
<i>5 - Revenu équivalent du ménage .....</i>	<i>13</i>
<i>6 - Cohésion sociale selon l'Europe .....</i>	<i>17</i>
<i>7 - Cohésion sociale selon la Région Wallonne.....</i>	<i>17</i>
<i>8- Piège à l'emploi .....</i>	<i>19</i>
<i>9 - Indicateurs du marché de l'emploi.....</i>	<i>33</i>
<i>10 - Fedasil.....</i>	<i>42</i>
<i>11 - Loi Accueil.....</i>	<i>42</i>

## Index des remarques

<i>Remarque concernant le revenu médian.....</i>	<i>14</i>
<i>Remarque concernant « le seuil de pauvreté ».....</i>	<i>17</i>
<i>Remarque concernant le statut de cohabitant .....</i>	<i>22</i>
<i>Remarque concernant le Revenu d'Intégration Sociale (RIS).....</i>	<i>31</i>
<i>Remarque concernant la politique d'activation .....</i>	<i>35</i>
<i>Remarque concernant les emplois à temps partiels .....</i>	<i>44</i>
<i>Remarque concernant les pièges à l'emploi.....</i>	<i>46</i>

## Bibliographie

### ANALYSES produites par l'ACRF concernant la pauvreté

Toutes les analyses sont disponibles sur le site de l'association [www.acrf.be](http://www.acrf.be).

- MAYENCE E., *Précarisation de l'emploi en Europe* – 2008 – n°22
- MOULIN A., *Santé, environnement et pauvreté* – 2007 –n° 24
- VANHESE A., *Des logements sociaux : pour qui, pourquoi ?* 2007 –n°3
- VANHESE A., *Divorcer aujourd'hui...*-2008 – n°4
- VANHESE A., *Vivre dans un camping, choix ou nécessité ?* – 2007 - n°14
- VANHESE A., LAURENT B., *Lutter contre les pauvretés et les violences à l'égard des femmes – La marche mondiale des femmes et au-delà* – 2005-n°32
- WARRANT F., *A propos du nouveau Contrat d'Avenir* – 2005 – n°1
- WARRANT F., *Femmes et pauvretés, oser en parler, vouloir en sortir* – 2005- n°3
- WARRANT F., *La pauvreté, un effet de genre ?* – 2005 – n° 29
- WARRANT F., *Le marché du travail wallon au féminin* – 2006 –n°8

### RAPPORTS ET DOSSIERS

#### Agriculture

- Cellier Gilbert - *Les mutations agricoles* – Editions Vie Ouvrière, Bruxelles, 1992.
- **Compte rendu synthétique des débats suite à la Table ronde organisée le 20 octobre 2006 concernant le surendettement des agriculteurs wallons.** – Observatoire du Crédit et de l'endettement - <http://www.observatoire-credit.be>

#### CSC

- *Dossier 2008: « Temps partiels, compléments chômage, les femmes trinquent ? »*

#### Cahiers de l'éducation permanente

- **Présence et action culturelle, *Les nouvelles formes de pauvreté*** – Les cahiers de l'éducation permanente, 2008.

#### Coordination « Femmes en marche du Luxembourg »

- *La pauvreté fait de son genre*, enquête, 8 mars 2008.

#### Etopia

- **Etopia, *Villages Durables, comprendre les enjeux de la ruralité pour (re)créer des villages durables***, Laurence Lambert, décembre 2008.

#### Fédération des CPAS

- **Fédération des CPAS, Service Insertion Professionnelle, *Le panier de la ménagère...pauvre, étude quantitative***, Ricardo Cherenti, août 2008.

- **Fédération des CPAS, Service Insertion Professionnelle, *Le panier de la ménagère...pauvre, étude qualitative*, Ricardo Cherenti, août 2008.**
- **Fédération des CPAS, Service Insertion Professionnelle, *Les exclusions ONEM, implications pour les CPAS*, Ricardo Cherenti, décembre 2007.**
- **Fédération des CPAS, Service Insertion Professionnelle, *Analyse 2008 des pièges à l'emploi*, Ricardo Cherenti, décembre 2007.**

## **Flora**

- **FLORA, *Rapport Final de Recherche – Ont-elles droit à une pension ? les fins de carrière des femmes peu scolarisées*, Mars 2008.**
- **FLORA, *Analyse : Le cadre d'analyse de Flora comme hypothèse de base, Travail et Existence*, coulisses n°4, 2007.**

## **Fondation Roi Baudouin**

- **Fondation Roi Baudouin, *Rapport général sur la pauvreté*, 1994.**  
Rapport réalisé à la demande du Ministre de l'Intégration Sociale en collaboration avec ATD Quart Monde Belgique et l'Union des Villes et Communes belges section CPAS.
- **Fondation Roi Baudouin, *10 ans Rapport général sur la pauvreté, 11 moments de dialogue*, et *11 moments de dialogue en images*, la parole aux pauvres et aux acteurs locaux sur la pauvreté en Belgique en 2005, à la demande du Ministre de l'Intégration sociale.**
- **Fondation Roi Baudouin, *Droit, Pauvreté et Exclusion*, 1998,**  
Rapport réalisé par le Centre interdisciplinaire Droits Fondamentaux et Lien social, Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix Namur, sous la direction de Ivan Dechamps.
- **Fondation Roi Baudouin, *Revenus et pauvreté dans l'agriculture Wallonne*, Rapport du Professeur Etienne Van Heck à la Fondation Roi Baudouin, 2001.**

## **Institut pour le développement durable**

- ***Les bénéficiaires du Droit à l'Intégration sociale en Wallonie et dans ses grandes villes*, Philippe Defeyt, septembre 2008.**

## **IWEPS**

- **IWEPS, *Les facteurs de précarité Photographie statistique de la situation des femmes et des hommes en Wallonie*, Namur, 2008.**
- **IWEPS, *Les chiffres clés de la Wallonie*, N°9, chapitre 3, emploi, 2007.**

## **Lutte Solidarité Travail**

- **Lutte Solidarité Travail, *Des systèmes de mise au travail qui fragilisent les travailleurs les plus pauvres, en particulier, et le monde du travail en général***
- **Lutte Solidarité Travail, *La misère est une violation des droits de l'homme, où vont les droits des plus pauvres ?* Analyse, 17 mars 2008.**

- **Lutte Solidarité Travail, *Le Rapport Général sur la Pauvreté a 10 ans, résistons à l'enterrement de la lutte contre la pauvreté***, 17 octobre 2004, Journée mondiale du refus de la misère.

### **Service de Lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale**

- **Service de Lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, *Contribution à l'évaluation de la loi concernant le droit à l'intégration sociale***, Rapport réalisé à l'attention du Ministre de l'Intégration sociale, septembre 2004
- **Service de Lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, *Une autre approche des indicateurs de pauvreté, Recherche- Action – Formation***, mars 2004.

### **Vivre Ensemble**

- Vivre ensemble éducation, *Les agriculteurs face à la pauvreté*, Laurent Body, 2005.

### **DONNEES CHIFFREES :**

- <http://cpdt.wallonie.be>, Conférence Permanente du Développement Territorial, Atlas des dynamiques territoriales, Etat du territoire wallon, *Superficie et densité de population en Wallonie en 2006*.
- <http://cpdt.wallonie.be>, Conférence Permanente du Développement Territorial, Atlas des dynamiques territoriales, Etat du territoire wallon, *Part des 65 ans et plus en Wallonie en 2006*.
- <http://statistiques.wallonie.be> - démographie – **densité de population** - SPF économie – Direction générale statistique et information économique.

### **Populations de femmes isolées, familles monoparentales, femmes de plus de 65 ans**

- <http://www.statbel.fgov.be> - SPF économie PME, classes moyennes et énergie, Direction générale Statistiques et information économique, population et ménages, population totale et belge au 1.1.2000 et au 1.1.2005 par commune et par genre.

### **Femmes et Intégration sociale**

- Droit à l'Intégration Sociale et au Revenu d'Intégration, **Evolution du nombre de bénéficiaires dans les 3 Régions**, SPP intégration.
- Droit à l'aide sociale, **Evolution du nombre de bénéficiaires annuels par commune**, SPP Intégration, 1999-2007.
- Population par commune au 01-01-2001 et au 01-01-2005 – Population des femmes âgées de 18 à 64 ans.

### **Femmes et emploi**

- <http://www.leforem.be/ndirect/chiffresetanalyses/publicationsetcommentaires>, publications en ligne par arrondissement des chiffres du chômage.

## Sur la Toile

- [www.florainfo.be](http://www.florainfo.be) - Réseau Flora – réseau Fédéral d’associations qui visent l’insertion socio-professionnelle de femmes et d’hommes peu scolarisés et précarisés.
- [www.mi-is.be](http://www.mi-is.be) Service Public de Programmation Intégration Sociale , Lutte contre la Pauvreté, Economie Sociale et Politique des Grandes Villes.
- [www.luttepauvrete.be](http://www.luttepauvrete.be) Service de Lutte contre la pauvreté, la précarité et l’exclusion sociale.
- [www.diversite.be](http://www.diversite.be) - Centre pour l’Egalité des chances et la lutte contre le racisme. Institution publique de promotion de l’égalité des chances.
- <http://iefh.belgium.be> - Institut public fédéral pour l’égalité des femmes et des hommes.
- <http://www.fedasil.be> - Agence Fédérale pour l’accueil des demandeurs d’asile.
- [www.iweps.be](http://www.iweps.be) - Institut Wallon de l’évaluation, de la prospective et de la statistique.
- [www.cesrw.be](http://www.cesrw.be) - Conseil Wallon pour l’Egalité Homme Femme.
- <http://cohesion sociale.wallonie.be> - Direction interdépartementale de la cohésion sociale – DICS - Région Wallonne.
- <http://www.uvcw.be> - Fédération des CPAS de l’Union des Villes et Communes.
- [www.pauvrete.be](http://www.pauvrete.be) - Portail pluraliste de lutte contre la pauvreté en Belgique.
- [www.kbs-frb.be](http://www.kbs-frb.be) - Fondation Roi Baudouin.  
Fondation indépendante et pluraliste qui soutient les projets qui contribuent à l’amélioration des conditions de vie de la population sur le territoire belge.
- <http://www.vivre-ensemble.be> , Vivre Ensemble Education, Service d’éducation permanente de sensibilisation des citoyens aux causes de l’exclusion sociale en Belgique francophone.
- <http://www.mouvement-LST.org> - Lutte Solidarité Travail - Mouvement d’éducation permanente et de lutte en résistance à ce qui produit la pauvreté.

## Ruralité et agriculture

- <http://www.frw.be> - Fondation Rurale de Wallonie, fondation d’utilité publique d’aide au développement des villages ruraux wallon.
- <http://www.netagri.be> - Site fédéral d’aide aux agriculteurs en difficulté.
- <http://agriculture.wallonie.be> - Région wallonne, portail de l’agriculture wallonne.
- <http://www.agricall.be> - site de l’asbl Agricall Wallonie, service d’aide aux agriculteurs - module de sensibilisation intitulé : « femme et précarité ».

## **Annexes**

### **Annexe 1**

#### **Communes rurales**

Définition des communes rurales de Wallonie selon l'Organisation de Coopération au Développement Economique : « *Le milieu rural est un territoire où plus de 50% de la population vit dans des communautés présentant une densité de population inférieure à 150 habitants par km<sup>2</sup>* ».

En se basant sur le relevé de densité de population au 01-01-2006 (Superficie et densité de population 2006 – INS<sup>88</sup>), parmi les 262 communes de la Région wallonne, 117 entités ont été reprises en tant que « communes rurales ».

Remarque : depuis 2006, la Communauté Germanophone n'est plus reprise dans les statistiques du Forem. Les données chiffrées des demandeuses d'emploi en 2001 n'ont pas été reprises, faute de comparaison avec les données 2006.

Les statistiques concernant l'évolution de la situation des ménages, du nombre de personnes âgées de plus de 65 ans, ainsi que du nombre de personnes ayant demandé le Droit à l'intégration en Communauté Germanophone sont reprises dans l'analyse.

La Communauté Germanophone comprend 9 communes dont 5 communes rurales : Amblève (42 hab./km<sup>2</sup>), Bullange (36 hab./km<sup>2</sup>), Burg-Reuland (36 hab./km<sup>2</sup>), Butgenbach (57 hab./km<sup>2</sup>) et Raeren (137 hab./km<sup>2</sup>).

---

<sup>88</sup> SPF Economie, PME, Classes Moyennes et énergie) <http://www.statbel.fgov.be>



- Mention entre parenthèses de la densité de population au km<sup>2</sup> - Année 2006 -

### **Province du Brabant wallon**

27 communes dont 3 communes rurales

#### *Arrondissement de Nivelles*

- Incourt (118)
- Perwez (149)
- Ramillies (119)

### **Province du Hainaut**

70 communes dont 18 communes rurales

#### *Arrondissement d'Ath*

- Brugelette (117)
- Chièvres (133)
- Ellezelles (127)
- Flobecq (143)
- Frasnes-lez-Anvaing (98)

#### *Arrondissement de Mons*

- Honnelles (114)
- Lens (81)
- Quévy (119)

#### *Arrondissement de Soignies*

- Silly (119)

#### *Arrondissement de Thuin*

- Beaumont (72)
- Chimay (50)
- Estinnes (102)

- Froidchapelle (42)
- Merbes-le-Château (137)
- Momignies (60)
- Sivry-Rance (63)

#### *Arrondissement de Tournai*

- Celles (81)
- Mont-de-l'Enclus (127)

### **Province de Liège,**

75 communes dont 24 communes rurales

#### *Arrondissement de Huy :*

- Anthisnes (107)
- Burdinne (87)
- Clavier (53)
- Ferrières (78)
- Hamoir (130)
- Héron (118)
- Modave (93)
- Ouffet (63)
- Tinlot (64)
- Verlaine (147)

#### *Arrondissement de Liège*

- Aywaille (137)

#### *Arrondissement de Verviers*

- Baelen (47)
- Jalhay (74)
- Lierneux (36)
- Malmedy (118)
- Stavelot (79)
- Stoumont (28)

- Theux (139)
- Waimes (70)

#### *Arrondissement de Waremme*

- Braives (127)
- Donceel (121)
- Faimés (123)
- Geer (123)
- Wasseige (105)

### **Province de Namur**

38 communes dont 30 rurales

#### *Arrondissement de Dinant :*

- Anhée (106)
- Beauraing (48)
- Bièvre (29)
- Ciney (101)
- Dinant (131)
- Gedinne(29)
- Hamois (87)
- Hastière (93)
- Havelange (47)
- Houyet (37)
- Onhaye (48)
- Rochefort (73)
- Somme-Leuze (49)
- Vresse-sur-Semois (28)
- Yvoir (149)

#### *Arrondissement de Namur*

- Assesse (80)
- Eghezée (141)

- Fernelmont (103)
- Fosses-la-Ville (148)
- Gesves (99)
- Mettet (103)
- Ohey (76)
- Sambreville (63)

*Arrondissement de Philippeville*

- Cerfontaine (54)
- Couvin (65)
- Doische (34)
- Florennes (81)
- Philippeville (54)
- Viroinval (47)
- Walcourt (143)

**Province du Luxembourg**

Comprend 27 communes dont 25 communes rurales

*Arrondissement d'Arlon*

- Attert (66)
- Martelange (53)
- Messancy (141)

*Arrondissement de Bastogne*

- Bastogne (83)
- Bertogne (32)
- Fauvillers (27)
- Gouvy (29)
- Houffalize (29)
- Sainte-Ode (24)
- Vaux-sur-Sûre (34)
- Vielsalm (53)

*Arrondissement de Marche-en-Famenne*

- Durbuy (68)
- Erezée (37)
- Hotton (88)
- La-Roche-en-Ardenne (29)
- Manhay (27)
- Marche-en-Famenne (140)
- Nassogne (45)
- Rendeux (33)
- Tenneville (28)

*Arrondissement de Neufchâteau*

- Bertrix (59)
- Bouillon (37)

- Daverdisse (24)
- Herbeumont (26)
- Léglise (24)
- Libin (33)
- Libramont-Chevigny (56)
- Neufchâteau (58)
- Paliseul (45)
- Saint-Hubert (52)
- Tellin (42)
- Wellin (44)

*Arrondissement de Virton*

- Chiny (44)
- Etalle (69)
- Florenville (37)
- Habay (76)
- Meix-devant-Virton (49)
- Musson (120)
- Rouvroy (72)
- Saint-Léger (89)
- Tintigny (45)
- Virton (119)

**Les annexes 2.1, 2.2, 3, 4.1, 4.2 et 5 reprennent les données chiffrées qui ont servi à l'étude. Ces annexes sont disponibles sur simple demande à l'adresse de l'ACRF.**

ACRF  
Rue Jaumain, 15 à 5330 Assesse.  
e-mail : [contact@acrf.be](mailto:contact@acrf.be)  
<http://www.acrf.be>

Les données sont classées par Province pour chacune des 262 communes de la Région wallonne.

#### **Annexe 2.1.**

- Ménages d'une personne : femmes seules, hommes seuls.
- Familles monoparentales : mères avec enfant(s), pères avec enfant(s).

Par commune - Année 2001

Source : Population par commune au 01-01-2001 ,  
Direction Générale Statistique et Information économique – Calculs C.Georis

#### **Annexe 2.2.**

- Ménages d'une personne : femmes seules, hommes seuls
- Familles monoparentales : mères avec enfant(s), pères avec enfant(s)

Par commune - Année 2005

Source : Population par commune au 01-01-2005 ,  
Direction Générale Statistique et Information économique – Calculs C.Georis

#### **Annexe 3**

- Population âgée de plus de 65 ans par genre et par commune.

Année 2001 – Année 2006

Source : SPF Economie, Direction Générale Statistique et Information Economique. Calculs C.Georis

#### **Annexe 4.1.**

- Taux de Demandeurs d'Emploi – Femmes - Hommes.

Par commune – Année 2001

Source : photo locale de la demande d'emploi – Forem – [www.leforem.be](http://www.leforem.be)

- Densité de population – Femmes – Hommes de 18 à 64 ans – Année 2001.

Source : INS – SPF Economie , PME, Classes Moyennes et Energie- <http://www.statbel.fgov.be>

#### **Annexe 4.2.**

- Taux de Demande d'Emploi – Femmes - Hommes -

Par commune – Année 2006.

Source : photo locale de la demande d'emploi – Forem – [www.leforem.be](http://www.leforem.be)

- Densité de population – Femmes - Hommes de 18 à 64 ans – Année 2006

Source : INS – SPF Economie , PME, Classes Moyennes et Energie- <http://www.statbel.fgov.be>

#### **Annexe 5**

- Droit à l'Intégration sociale par genre et par commune au 01-01-2001- et au 01-01-2006.

Source : Droit à l'intégration sociale – Nombre de bénéficiaires annuels – SPP Intégration Sociale

- Population de 18 à 64 ans

Source : Population par commune au 01-01-2001 et au 01-01-2006 –  
Direction générale statistique et information économique.